Couverture

LE STUDIO

Mot de billet du mére

Le mot du Maire…

2023 fut une année de concrétisation pour de nombreux travaux engagés les années précédentes. Nous avons pu voir se réaliser la fin des travaux d'aménagement du cimetière : engazonnement, mise en enrobé et création du jardin du souvenir. Nous avons également pu finaliser la sécurisation de la départementale traversant le bourg. La fin des travaux d'effacement des réseaux et le remplacement de nombreux lampadaires devenus très vétustes a pu se réaliser. 2023 a vu également la première saison de notre camping municipal mis en délégation pour une durée de dix ans avec un réel succès. Un autre chantier entamé en 2022 s'est vu terminé. C'est l'aménagement de l'aire se trouvant entre l'espace Eon de l'Etoile et l'école du Taureau Bleu. C'est un lieu qui ne demande qu'à vivre avec le four à pain, le préau, l'aire de jeux pour enfants et les sanitaires publiques. Tout cela a engendré beaucoup de dépenses sur l'année 2023 et nous a obligé à vendre des logements communaux pour nous permettre de maintenir notre trésorerie.

L'année 2023 fut également complexe pour la résidence autonomie. En effet, l'augmentation des taux d'intérêts et l'inflation impactant directement les fluides nous ont obligé à vendre la résidence. Celle-ci est maintenant propriété de Morbihan Habitat et nous sommes revenus dans un fonctionnement exactement similaire à celui que nous connaissions dans l'ancien foyer logement. Bien que cette solution nous permette d'être rassuré sur la propriété du bâtiment et des échéances annuelles qu'il nous aurait fallu supporter avec beaucoup de difficulté, il n'en reste pas moins que nous avons décidé la création d'un groupe de travail pour réfléchir au devenir de la résidence sur le long terme. La complexité de l'année 2023 n'entache en rien ma volonté toujours intacte et mon désir de continuer à œuvrer pour notre belle commune qui le mérite largement.

Car 2023 fut également une année exceptionnelle sur le plan des animations et de la vie communale en général. L'ensemble des manifestations sont à nouveau au rendez-vous pour notre plus grande joie et elles s'ancrent de plus en plus dans le territoire ce qui leur permet d'avoir une reconnaissance dépassant largement les frontières de Ploërmel Communauté. Concoret a également été le centre du monde pour tous les connaisseurs de la légende arthurienne. En effet, Emanuele ARIOLI, médiéviste, a réalisé une quête de dix ans qui a abouti à un nouveau roman retraçant l'histoire de « Ségurant, le chevalier au dragon » jusqu'alors inconnu. Emanuele a souhaité que ce soit le Centre de l'Imaginaire Arthurien qui porte avec lui la diffusion et la mise en valeur de celui qui est considéré comme : le meilleur chevalier de la table ronde.

Sur le plan de la biodiversité, nous avons terminé notre « Atlas de Biodiversité Communale » après deux ans de travail. L'Office Français de la Biodiversité a d'ailleurs reconnu la qualité du travail que nous avons mené. Je remercie le CPIE qui a piloté le projet sur toute sa durée. A l'issue de l'ABC, nous avons identifié de nombreuses actions que nous souhaitons mettre en œuvre en vous associant. C'est ainsi qu'est né le comité de la Biodiversité. Nous sommes aux prémices de cette aventure et vous pouvez nous rejoindre en contactant la mairie.

Enfin, nous avons pu continuer le travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui va dessiner l'avenir de Concoret sur une dizaine d'année. Comme j'ai déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises, c'est un dossier très complexe car il nous faut faire face à la loi « Climat et Résilience » qui nous oblige à consommer moitié moins de surface sur les années à venir qu'entre 2011 et 2021. Nous avons cependant voté en septembre le PADD qui présente les différents zonages de la commune. Reste maintenant à écrire le règlement de ces zones, puis les Opérations d'Aménagement Programmées et enfin les annexes.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des personnels de la commune et de la résidence autonomie pour leur dévouement et leur engagement qui nous permettent de maintenir une dynamique forte sur notre commune.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2024 remplie de réussite dans vos nombreux projets.

Bulletin réalisé par nos soins - Directeur de publication : M. Ronan COIGNARD

Demeurance aotonomie pour les anciens

RESIDENCE AUTONOMIE SENIORS

Joëlle AUBERT
Adjointe aux affaires sociales
Vice-Présidente du CCAS

Après l'épisode de la COVID, il y a l'inflation avec tout ce que cela représente pour la commune et la résidence.
Des jours meilleurs sont devant nous j'espère.

Sachez que la résidence et les résidents sont heureux de vos visites, n'hésitez pas à venir à leur rencontre.

Le club du Val aux fées a repris ses activités, tous les quinze jours, vous pouvez le rejoindre pour des après-midis conviviaux.

Le repas des aînés a permis à tous de se retrouver dans une ambiance conviviale, avec **MISE À L'HONNEUR DE NOS DOYENS.** Je vous en remercie.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin, nous essaierons de vous aider dans la mesure de nos moyens bien sûr. Le dialogue est important.

Merci à l'ensemble du personnel communal et de la résidence pour leur travail et leur disponibilité.

BONNE ANNEE 2024 A TOUTES ET TOUS

Consultées qemunales

Consultées vayerie

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION VOIRIE

Richard CREPIN
Adjoint voirie

Pour cette année 2023, pour rester dans la dynamique de notre commune, différents travaux auront été réalisés.

Le fauchage débroussaillage effectué par l'entreprise Alix cette année arrive à la fin des trois ans de contrat. Une demande sera faite pour 2024 pour reconduire un marché de trois ans à diverses entreprises qui y répondront.

Pour faire suite à la sécurité dans l'entrée de notre bourg sur la vitesse, deux plateaux ralentisseurs sont venus se compléter à nos chicanes fin avril. Un sur la rue de Mauron et l'autre rue de Paimpont.
Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas pour les plateaux ; l'entreprise Marquage de l'Ouest pour la réalisation des peintures et de nos services techniques pour la pose de la signalisation.

Les travaux du camping qui avaient débuté fin 2024 se sont terminés fin mars 2023. L'électricité a été effectué par l'entreprise Picard, les terrassements du PMR et tranchée assainissement ; eau et électricité par l'entreprise Pompéi.
La pose de clôture de panneaux rigides et les portails par l'entreprise Créa'breizh.
La pose d'une clôture le long du chemin qui accède au lotissement des Longueraies, le coulage des dalles béton pour les nouvelles bornes caravaning et la pose d'un barnum 6 m x12 m par nos services techniques.

Pour continuer avec nos services techniques, voici différentes tâches exécutées par leur soin :
La petite place gravillonnée qui est en face de l'entrée du camping a été bloquée pour éviter le stationnement de camping-car. Elle sera remblayée en terre et engazonnée.
La passerelle de la zone humide du Petit Pré a été refaite avec une structure métallique galvanisée et en bois.
La croix qui a été défaite pour la fresque du mur de l'école du taureau bleu a été repositionnée.

La fin de l'aménagement des allées et l'engazonnement du cimetière se sont terminés en juin.
Un raté s'est produit au niveau de l'engazonnement avec de mauvaises conditions. Ceux-ci ont été refaits après la Toussaint par l'entreprise Pompéi et Crea'breizh. Je tenais à vous remercier de votre compréhension pour tous les désagréments que vous avez pu rencontrer au niveau du cimetière.
La reprise des tombes abandonnées suit son cours. Un procès-verbal sera fait au mois de février 2024 toujours pour constater l'abandon.
L'affichage des panneaux aura permis de faire renouveler une dizaine de concessions et pour l'année 2024 de récupérer 5 emplacements.

Un aménagement de sécurité aura été réalisé dans un virage au niveau de Haligan - Route vers le Bran : celui-ci manquait de visibilité et était étroit pour le croisement des véhicules. Un busage avec un empierrement et des regards d'eau pluviale y sont installés pour élargir la voie. L'entreprise Fillatre les a réalisés.

Notre journée bénévole du 23 septembre a permis de faire du débroussaillage au niveau du terrain de foot ; des plantations de pied de mur en face de l'Espace Eon de l'Etoile et au niveau de la Mairie ainsi que l'entretien des massifs du parking de nos commerces et de l'école.
Les plantations qui végétaient au lotissement des Longueraies ont été arrachées et remplacées par des gazons fleuris et deux massifs au niveau de la Place Du Pâtis Vert.

Je profite de ce mot pour vous remercier, vous les bénévoles de répondre présent tous les ans ; aux entreprises de répondre à nos demandes et aussi à nos agents des services techniques pour leur polyvalence que nous leur demandons et le travail exécuté.
Pour finir, je vous souhaite tous mes vœux de santé et de bonheur pour cette année 2024, à vous et vos proches.

Consultées bâtissures

COMMISSION BATIMENTS

Jean-Marie AUBERT
Adjoint aux bâtiments

Au cours de l'année 2023, nous avons réalisé plusieurs opérations d'entretien et d'aménagement de bâtiments, dont le suivi de l'accessibilité « PMR » pour le vestiaire du terrain de foot, aussi dans l'urgence nous avons dû procéder au changement de la chaudière « production eau chaude douches ». Une nouvelle chaudière à gaz est à nouveau opérationnelle.

La porte de la Sacristie, fortement dégradée par les intempéries, a pu être conservée grâce à une restauration minutieuse confiée aux artisans des Ateliers reliés, elle a désormais repris sa place pour de nombreuses années.

Nous avons également mis en place un programme d'entretien régulier des bâtiments afin d'avoir un suivi plus précis.

Je n'oublie pas non plus Jean-Luc, notre employé municipal qui œuvre activement pour le suivi et l'entretien de nos équipements.

Heureuse année à toutes et à tous.

COMMISSION PATRIMOINE TOURISME VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION

Consultée Patrimouene, Vie des consorteries, Banissaije

Sarah MULLER
Adjointe au Patrimoine
Tourisme Vie Associative

Concoretois, associations, écoles …un grand merci à tous les acteurs, qu'ils soient salariés ou bénévoles, qui organisent des évènements dans notre commune et qui permettent à Concoret d'être un territoire engagé et dynamique où il fait bon vivre.

Une nouvelle histoire débute au camping du *Val aux Fées* avec l'arrivée de Mickaël et Sandra Morin-Boisson qui ont repris en gestion l'équipement. Vous avez sans aucun doute remarqué la dynamique insufflée avec un terrain bien rempli tout au long de la saison touristique et une proposition d'activités diverses et variées pour tous les goûts et tous les âges ! Cela nous montre les capacités et attraits de notre terrain de camping qui rivalise d'atouts et de beauté par rapport aux autres offres existantes en Brocéliande. Les compétences en termes de gestion et de commerce des nouveaux gérants ont permis de développer l'activité d'hébergement, tout en mesurant aussi ses limites et contraintes. Les associations communales ont également été accueillies afin de prolonger les évènements qu'elles organisaient sur place depuis de nombreuses années. Je souhaite à Mickaël et Sandra une excellente saison à venir !

Cinq expositions se sont déroulées en mairie au cours de l'année écoulée. La première était consacrée à la photographie locale avec des clichés d'Alice BERTAND issus du nouveau guide *Territoires* sur Brocéliande des éditions *Bises.* Le patrimoine bâti et naturel a ensuite succédé à la photographie avec une exposition par les *Communes du Patrimoine Rural de Bretagne* sur l'architecture ancienne : l'habitat, les murs, les fenêtres, les portes, le petit patrimoine et le paysage. Nous avons ensuite mis à l'honneur l'histoire locale avec des panneaux sur le camp de Point-Clos réalisés par l'association des *Amis de Point-Clos.* Puis, c'est l'association *Couleurs de Bretagne* qui pose ses pinceaux à Concoret tous les 2 ans, et a coloré les murs de la salle du conseil. A l'issue du concours de peinture, qui s'est déroulé en juillet 2023, les œuvres ont été exposées pour ensuite rejoindre la finale à Châteaugiron en octobre. Le palmarès régional a récompensé plusieurs œuvres dont une réalisée à Concoret. Nous sommes ravis d'accueillir des artistes, enfants et adultes qui par leurs regards artistiques, valorisent l'identité et les charmes de notre commune. La dernière exposition nous a replongés dans Concoret au siècle précédent avec des clichés pris par la famille YARDIN (père et fils) de 1965 à 2010, mêlant vie sociale et patrimoine local.

Les élèves en cinéma-audiovisuel du lycée Chateaubriand de Rennes et leurs professeurs sont revenus en 2023 pour une deuxième série de documentaires qu'ils ont tournés et réalisés à Concoret. Bravo pour leur travail de qualité et leur sensibilité. Nous remercions chaleureusement l'équipe enseignante pour son investissement dans ce projet scolaire. Vous pouvez visionner les courts-métrages sur le site de Concoret où les liens sont disponibles.

Avez-vous entendu parler du *Mystère Abgrall ?* Le jeu de piste patrimonial se déploie désormais à Concoret qui a rejoint 23 villes bretonnes, et non des moindres : Morlaix, Saint-Brieuc, Redon, Moncontour … autour d'une enquête à résoudre avec de nombreuses énigmes. Vous souhaitez y participer ? Les mallettes avec le carnet de jeu sont disponibles à l'épicerie auprès de Jérôme et Aurélie et en ligne : https://www.concoret.fr/Le-mystere-Abgrall Merci à *Ploërmel Communauté* qui a participé au financement de ce projet régional porté par *Tourisme Bretagne* en collaboration avec *l'Equipe Ludique*.

Belle année à toutes et tous !

CONCORET

Patrimoine
Tourisme
Vie associative
Communication

COMMISSION CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT

Consultée entour de vie e parchomance

L'année 2023 fut très riche pour notre commission. Nous avons tout d'abord vu la fin de l'Atlas de Biodiversité Communal engagé en 2021. Après avoir dressé un diagnostic, nous avons défini les enjeux pour la biodiversité et enfin identifié les actions à mener pour préserver et développer la biodiversité. Durant l'ABC, le CPIE a pu également intervenir auprès des exploitants agricoles de la commune et ce sont 6 des 8 exploitations dont le siège est à Concoret qui ont intégré l'Observatoire Agricole de la Biodiversité ». Ce sont une cinquantaine d'actions que le tout nouveau « comité de la biodiversité » souhaite mette en œuvre et peut-être d'autres à venir. Vous êtes invités à nous rejoindre en venant à la mairie pour vous inscrire.

Nous avons également, grâce aux journées bénévoles, pu continuer le fleurissement du bourg. Bien conscient que cela demande du temps, nous souhaitons poursuivre cette démarche et l'amplifier pour redonner des couleurs au bourg. Engagé depuis deux ans, le conseil municipal avait choisi d'inscrire la commune dans le label « Villes et villages fleuris ». Nous avons donc reçu la visite d'un jury départemental et avons eu le plaisir de nous voir attribuer le premier niveau de récompense qui se traduit par une labellisation d'un pétale. En nous inscrivant, nous souhaitions juste voir si notre démarche était la bonne et ce fut un réel plaisir de recevoir cette récompense qui nous encourage à poursuivre notre travail.

L'ensemble des actions que nous menons depuis plusieurs années a également été récompensé par un nouveau label. Nous avons effectivement candidaté pour obtenir le label « Territoire Engagé pour la Nature » et nous avons appris en fin d'année 2023 que notre dossier a été accepté et que nous sommes labellisées pour trois ans.

Conscient depuis de nombreuses années qu'un lieu de convivialité était indispensable dans le bourg, nous avions engagé l'aménagement de la parcelle communale se trouvant entre l'espace Eon de l'Etoile et l'école du Taureau Bleu. C'est ainsi qu'après deux ans de travaux, nous avons maintenant un lieu de retrouvailles où chacun peut y venir avec ses enfants pour profiter de l'aire de jeux, une association peut organiser un évènement avec la possibilité de s'abriter sous le préau. Ce lieu est également équipé de sanitaires publics accessible aux personnes à mobilité réduite. Souhaitons que ce lieu se créer sa propre histoire et ses propres souvenirs comme un lieu de vie.

Ronan COIGNARD
Responsable de la commission Cadre de Vie et Développement

Campinerie du Va és Margots **CAMPING DU VAL AUX FEES**

Bilan de notre première saison au Camping Le Val aux fées

L'inauguration du camping le 9 avril fut un vrai succès avec plus de 200 personnes présentes, elle présageait d'une saison pleine et riche à venir.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir tout au long de la saison les Concoretois qui ont pu profiter des services proposés pour tous :
Le bar et la terrasse ouverts dès le 6 avril.
Espace bien être : Flora propose des soins esthétiques et Maëlle du Yoga les mardis matins de juillet et août
Les food truck
Les marchés d'été

Cette volonté de rester ouvert aux habitants de la commune à permis de créer du lien entre vacanciers et locaux, nous confortant dans notre vision d'une offre de tourisme authentique

Les évènements emblématiques de la commune ont pu se dérouler comme d'habitude sur le camping :
La fête de l'école : Impressionnant d'organisation avec de nombreux jeux et jambon grillé.
Concoret plage : très prometteur mais qui a malheureusement tourné court à cause du temps.
L'accueil des stagiaires des **Assemblés Galèzes** qui a amené beaucoup d'animation pendant la semaine.

La fréquentation du camping a dépassé nos espérances et nous sommes ravis de voir que notre concept plait à une clientèle désireuse de vacances natures et écoresponsables.
Les hébergements ont également eu beaucoup de succès.
Cette saison fût riche en rencontres et découvertes : notre clientèle très variée va du randonneur de passage à la famille qui pose sa caravane pour 3 semaines, en passant par la calèche et la Tiny House.

Les travaux de préparation de la saison 2024 ont déjà commencés, plus de 200 plants d'arbres et arbustes ont été installé pour délimiter et faire de l'ombre sur les emplacements.
Le jardin pédagogique est un cours d'installation.
3 nouveaux hébergements atypiques seront mis en place.
Des travaux de rénovation dans les sanitaires sont programmés.

Merci à la municipalité et aux acteurs locaux pour leur soutien
Ouverture du 6 avril au 27 octobre 2024,
en espérant vous voir nombreux !
Sandra et Mickaël

Pour découvrir les nombreuses activités proposées à l'école, n'hésitez pas à consulter notre page facebook !
L'équipe enseignante se tient à votre disposition tout au long de l'année scolaire, n'hésitez pas à nous contacter au 02.97.22.77.73 ou par mail ec.0560772k@ac-rennes.fr
Nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes de fin d'année !

Des activités pour développer le goût de lire

Les trois classes sont inscrites au «Prix des Korrigans»: après avoir lu (à la maison, à la médiathèque, à l'école, seul(e) ou avec les familles), plusieurs œuvres adaptées à leur âge, les enfants votent pour leur livre préféré! De nombreuses productions artistiques ont été réalisées sur les livres du Prix, celles des élèves de cycle 3 ont même été exposées au collège Madame de Sévigné de Mauron lors des portes ouvertes. Avec plusieurs écoles de la circonscription, les élèves de grande section ont participé à l'écriture collaborative d'une histoire mêlant des personnages et des lieux de différents livres de la sélection.

Chaque jour, en début d'après-midi, les élèves de la grande section au CM2 bénéficient d'un temps de lecture libre: livres de l'école ou de la maison, chacun y consacre 20 minutes.

Une fois par période, les élèves du CP au CM2 prennent le bus direction la médiathèque de Mauron, où ils sont chaleureusement accueillis par Morgane et Laëtitia. Au programme: emprunt d'un livre, lecture d'un livre du «Prix des Korrigans», expositions, découverte de l'organisation de la médiathèque.

Une fois par période, les élèves de maternelle reçoivent une médiathècaire de Mauron qui présente un raconte-tapis !

Une sensibilisation au harcèlement scolaire

L'école est inscrite au progamme PHARE et s'engage donc à réaliser des actions de prévention contre le harcèlement scolaire.

Les trois classes ont participé à un ciné-philo proposé par les conseillers pédagogiques de la circonscription de Ploërmel : après avoir visionné un court-métrage adapté à leur âge sur le harcèlement, les enfants ont pu en discuter entre eux et avec d'autres enfants des classes aux alentours.

Dans le cadre de la journée « Non au harcèlement », les élèves de cycle 3 ont réalisé une affiche pour participer à un concours national.

L'école du dehors pour la maternelle

La classe de cycle 1 se rend régulièrement dans un espace boisé et proche de l'école pour réaliser des activités qui visent à renforcer les connaissances et développer les compétences de chacun. En étant connectés à la nature et en explorant le monde qui les entoure, les enfants apprennent plus facilement !

Les spectacles

Tous les élèves mettent au point un spectacle au moment de Noël et en fin d'année scolaire pour la fête de l'école, qu'ils sont très fiers de présenter aux familles !

Des activités en lien avec la culture

Pour développer l'esprit critique, renforcer la pratique artistique, enrichir la culture personnelle et permettre de nombreuses rencontres avec des œuvres en tout genre et des artistes d'univers différents, de nombreuses activités sont proposées à tous les enfants de l'école:

-spectacles de Ploërmel Communauté (mini-opéra pour les cycles 2 et 3 et spectacle avec personnages en argile pour le cycle 1)

-Festival «Courts toujours» pendant une semaine: chaque jour, un court-métrage de très courte durée est visionné par les enfants, apportant à chaque fois une discussion sur des thèmes variés.

-Festival «Arrête ton cirque» à Paimpont.

Depuis la rentrée de Septembre, les élèves de cycle 3 préparent un conte musical avec leur maîtresse et Dorian, un animateur de Ploërmel Communauté.
Nous vous attendons nombreux pour la représentation en fin d'année!

Réseau avec écoles de Brignac et de Saint-Brieuc-de-Mauron

Les rencontres entre les trois écoles ont été plus nombreuses cette année: cinéma de Ploërmel en Janvier et plusieurs journées à thèmes: jeux de société et risques liés aux écrans, prix des Korrigans puis Olympiades, handisport et éducation à l'alimentation.

Sensibilisation aux risques

Ploërmel Communauté a proposé des animations de sensibilisation aux risques : à la découverte des fruits et légumes frais pour le cycle 1, prévenir et alerter pour le cycle 2, sensibilisation au développement durable pour le cycle 3.

Les élèves du CP au CM2 ont eu la chance d'être accueillis par des pompiers de Mauron pour une visite de la caserne !

Semaine du goût

La semaine du goût fut très riche : activités autour de la betterave pour la maternelle et pour toutes les classes, intervention «de la graine à l'assiette» avec Marie des Ateliers Damasio. Les maternelles réalisent régulièrement des recettes en classe. Ces ateliers permettent d'utiliser des objets du quotidien, d'exercer la motricité fine, de lire une recette, de compter mais aussi de goûter de nouvelles saveurs ! Les gâteaux sont aussi l'occasion de fêter les anniversaires mensuels de la classe.

Lien entre les générations: l'école d'autrefois

Les élèves de CM1 et CM2 sont allés à la résidence du Val aux fées pour partager un moment avec les personnes âgées sur le thème "l'école d'autrefois". Laetitia, de la médiathèque de Mauron, a présenté un raconte-tapis sur cet thème. Après un temps d'échanges, les élèves et les résidents ont récité ensemble quelques fables de La Fontaine et ont partagé un goûter.

Sorties de fin d'année

Les élèves du CP au CM2 ont passé une journée inoubliable au Puy du Fou. Le dernier jour de l'année scolaire, tous les élèves sont allés aux Jardins de Brocéliande à Bréal-sous-Montfort, en compagnie des écoles de Brignac et de Saint-Brieuc-de-Mauron.

Ecole Saint-Laurent

Pendant l'année 2022/23, le projet pédagogique de l'école portait sur la découverte des arts.

Découvertes artistiques et culturelles tout au long de l'année

Tout au long de l'année, les enfants ont découvert des disciplines artistiques différentes. A chaque période, ils ont pu plonger dans les arts visuels avec la peinture et la sculpture, les arts du cirque, le théâtre, le cinéma ou encore les marionnettes.

Ecole dehors

Tout au long de l'année, les élèves de maternelle et CP ont fait la classe dehors le lundi matin hormis les jours où la météo était trop mauvaise avec le partenariat du CPIE de Brocéliande et le soutien financier de la DREAL de Bretagne. Les enfants ont ainsi pratiqué divers apprentissages (lecture, écriture, dénombrement, géométrie, sciences, arts visuels…) en extérieur dans un espace mis à disposition par la commune.

Les spectacles de l'année :

Tout au long de l'année, nous avons eu la chance de découvrir de magnifiques spectacles programmés avec notre réseau d'écoles et en partenariat avec Ploërmel Communauté. Les enfants ont ainsi vu le spectacle Mirabelle et ses amis, La serpillère de Monsieur Mutt et Peau d'âne.

Le Prix de Korrigans

L'école a participé au Prix des Korrigans initié par les bibliothécaires du réseau autour d'une sélection d'ouvrages jeunesse à destination de différentes tranches d'âges. Après avoir découvert les livres en classe et à la maison en famille, les élèves ont voté pour le livre qu'ils avaient préféré.

Journée de Noël

Avant de partir en vacances, les enfants et l'équipe ont fêté Noël tous ensemble. Nous avons célébré l'Avent et découvert la crèche dans l'église de Concoret. Les enfants ont par la suite échangé des cadeaux, joué à des jeux et confectionné des petits présents. Monsieur le Maire a distribué à chaque enfant un livre et dans l'après-midi, le Père Noël nous a rendu visite en remettant à chacun de bons chocolats. La journée s'est terminée par un chocolat chaud et des petites brioches !

Les interventions et projets tout au long de l'année

Tout au long de l'année, les élèves ont bénéficié d'interventions en partenariat avec la communauté de communes de Ploërmel : atelier chant et court métrage pour la classe de CE/CM, atelier danse et création d'un conte musical pour le maternelle/CP, mais aussi des ateliers proposés par les parents d'élèves venus partager leurs compétences et leur passion pour la danse, la vannerie ou encore le jonglage et les langues étrangères. Les Assemblées Galèzes sont également revenues nous conter quelques histoires en gallo et jouer et chanter des chants bretons.

Les sorties et les festivités de fin d'année

Les élèves de CE/CM ont participé l'année dernière à la journée Brocéliande nature où ils ont pratiqué plusieurs activités sportives et ils ont également découvert des informations sur l'eau, sa consommation, son cycle… Tous les élèves de l'école ont participé à la sortie de fin d'année au parc de Trémelin. Au programme : accrobranche, course d'orientation, jeux et promenade en forêt. Les écoles du réseau se sont réunies pour une journée sportive et les élèves de Saint Laurent ont rapporté plein de médailles et une coupe ! Lors du spectacle de Noël, les élèves ont célébré l'Art à l'école à travers différents tableaux, sketchs, danses et chants présentant des disciplines artistiques. La kermesse de fin d'année a eu lieu sous le soleil et grâce aux parents de l'APEL qui s'étaient mobilisés pour les enfants.

L'école Saint Laurent vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

INSCRIPTIONS

L'équipe pédagogique se tient à la disposition des familles qui envisagent d'inscrire leur enfant (à partir de 2 ans).
Inscription possible toute l'année
Téléphone : 02 97 22 78 66 / Mail : eco.stla.concoret@enseignement-catholique.bzh
Site internet : http://ecolesaintlaurent.com

Extrait du registre des délibérations – sommaire

Séance du 24 janvier 2023
- Conseil du 06/12/2022 : approbation du procès-verbal
- Convention d'utilisation d'un site d'exercice : SDIS 56
- Dem. de locaux pour le festival 2023 des Assembllées Galèzes
- Participation au concours couleurs de Bretagne : édition 2023
- Gestion du personnel : création de poste
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- DGFIP : convention de partenariat pour fiabiliser et optimiser la mise à jour des bases fiscales de taxe d'habitation et de taxe foncière
- Décision modificative n°03 : budget 2022

Séance du 14 mars 2023
- Conseil du 24/01/2023 : approbation du procès-verbal
- Ploërmel communauté : présentation du rapport d'activités 2020-2021
- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) : convention avec la Commune de Ploërmel
- Campagne publicitaire mystère ABGRALL : participation
- Chemin limitrophe Concoret/Gaël : convention entretien de voirie
- Cimetière communal - Jardin du souvenir : modification du règlement
- Vente de jardinières d'occasion en béton : Prix à fixer et conditions
- Indemnité pour le gardiennage de l'église
- Association les Furlukins : demande location de salle
- Centre de l'imaginaire Arthurien : organisation d'un concert - demande de participation financière
- Location salle Eon de l'Etoile : Demande de tarif d'un particulier
- Camping du Val aux Fées : demande d'activité complémentaire
- Demandes de subventions 2023
- Extension électrique individuelle : contribution financière

Séance du 04 avril 2023
- Conseil du 14/03/2023 : approbation du procès-verbal
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Compte administratif 2022 : commune
- Compte de gestion 2022 : commune
- Affectation des résultats
- Budget primitif 2023 : commune
- Cimetière : reprises de concessions
- Vente de logements locatifs
- BSH : budget annexe des logements communaux
- Espace de l'ancien étang : dénomination
- Motion – hôpital de Ploërmel

Séance du 09 mai 2023
- Conseil du 04/04/2023 : approbation du procès-verbal
- Désignation d'un référent « forêt-bois pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne »
- Label villes et villages fleuris
- Cabinet infirmier : bail à usage professionnel
- Parcelle communale : demande d'acquisition
- Résidence du Val aux fées : vente de logement
- Convention de mise à disposition d'une parcelle communale
- Bâtiments communaux : prise en charge des vérifications périodiques obligatoires
- Piégeurs de ragondins : indemnité
- Installation classée consultation du public : SAS Méthasserin

Séance du 06 juin 2023
- Conseil du 09/05/2023 : approbation du procès-verbal
- Plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux
- Contrat pilotage de l'éclairage public
- Convention de réseau Brignac - Concoret - St Brieuc de Mauron
- Vestiaires du terrain de football : remplacement de la chaudière
- Marché du solstice : demande de mise à disposition salle Eon de l'Etoile
- Contrat d'association avec l'Ecole St Laurent : Forfait communal
- Crédit à court terme

Séance du 09 juin 2023
- Conseil du 06/06/2023 : approbation du procès-verbal
- Elections sénatoriales du 24/09/2023 : élection des délégués et de leurs suppléants

Séance du 26 septembre 2023
- Conseil du 09/06/2023 : approbation du procès-verbal
- Plan Local d'Urbanisme : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - Débat sur les orientations générales du projet PADD du plan local d'urbanisme.
- COPIL biodiversité : mise en place
- Création d'un réseau de parcours permanents multi-pratiques
- Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PIDR) du Morbihan
- Association des Collectivités Forestières du Morbihan - courrier d'adhésion
- Voirie communale : mise en place de signalisations
- Mise en accessibilité des vestiaires
- Résidence du Val aux Fées : Vente de logement
- Vente d'une parcelle communale
- Demande subvention classe de découverte
- Budget 2023 : décision modificative n°01
- Démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Séance du 17 octobre 2023
- Conseil du 26/09/2023 : approbation du procès-verbal
- Ploërmel communauté : présentation du rapport d'activités 2021-2022
- Smictom Centre Ouest : rapport d'activités 2022
- Morbihan Energies : rapport d'activités 2022
- Médecine professionnelle et préventive : renouvellement des conventions avec le CDG
- Repas des aînés : organisation et tarifs 2023
- Résidence du Val aux Fées - Vente de logement : Modifications
- Vente de terrain
- Emprunt court terme
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Demande de mise à disposition gracieuse

Séance du 14 novembre 2023
- Conseil municipal du 17 octobre 2023 : approbation du procès-verbal
- Désignation d'un référent : CTMA du syndicat mixte du GBO
- Fournisseurs d'électricité : contrats
- Dénominations de voies et numérotations complémentaires
- Morbihan habitat : convention de gestion
- PLU : désignation d'un nouveau cabinet
- Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements
- Orientations pour une stratégie départementale de l'habitat
- Motion de soutien : garantir un service public local en faveur du grand âge

Séance du 12 décembre 2023
- Conseil du 14/11/2023 : approbation du procès-verbal
- Ressources humaines : assurance des risques statutaires
- Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne
- Résidence du Val aux Fées - Vente de logement au CCAS
- Tarifs communaux 2024
- Logements locatifs : Revalorisation des loyers 2024
- Centre de l'imaginaire Arthurien : organisation d'un concert - demande de participation financière
- Budget 2023 : décision modificative n°02

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BLANCHE Marina, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, PRESSE Christophe. Absents excusés : AUBERT Jean-Marie (pouvoir à J. AUBERT), DESBOIS Alice, LE MINTIER Yves, MACÉ Camille, MESLÉ Gaëtan (pouvoir à R. COIGNARD).

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPING : AVENANT AU DEVIS

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2022 validant le devis de l'entreprise POMPEI pour les travaux de voirie-réseaux au camping,

Vu le devis modificatif présenté par l'entreprise,

Décide

Article 1 : de valider le devis modificatif d'un montant HT de 731.50 € HT.

Article 2 : de procéder à la notification de ce devis auprès de l'entreprise POMPEI.

Article 3 : d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2023.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan. A CONCORET, le 10 janvier 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2022 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 06 décembre 2022, est approuvé par un vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CONVENTION D'UTILISATION D'UN SITE D'EXERCICE : SDIS 56

M. le Maire présente à l'assemblée un projet de convention d'utilisation d'un site d'exercices entre le SDIS du Morbihan et la commune de Concoret.

Les exercices réalisés au titre de la convention consistent à la mise en place de manœuvres incendie et opérations diverses dans le cadre de la formation de maintien des acquis des sapeurs-pompiers du Morbihan. Le bien mis à disposition, à titre gracieux, serait l'ancien Foyer Logement (rue Val aux Fées).

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser le SDIS 56 à accéder au site pour réaliser des exercices dans le cadre de ses manœuvres incendie.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.
- La convention prendra effet à compter de la date de signature des parties contractantes, pour une durée de deux années allant du 01/03/2023 au 28/02/2025.

DEMANDE DE LOCAUX POUR LE FESTIVAL 2023 DES ASSEMBLLEES GALEZES

En vue de l'organisation du festival « les Assembllées Galèzes 2023 » sur la commune, du 17 au 22 juillet prochain, l'association organisatrice sollicite, à titre gracieux, auprès de la Municipalité la mise à disposition de salles ainsi que l'accès au parc de l'ancien foyer logement pour l'installation de tentes.

Après lecture du courrier de l'association, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces demandes.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

PARTICIPATION AU CONCOURS COULEURS DE BRETAGNE : EDITION 2023

Depuis 1994, l'Association Couleurs de Bretagne œuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture, gratuits et ouverts à tous.

Les concours ont pour objet de réaliser dans la journée, une peinture ou un dessin sur un sujet libre ayant un rapport direct avec le patrimoine de la (ou des) commune(s) où se déroule la manifestation. Le patrimoine est exprimé au sens large, il peut être de caractère architectural, paysager ou immatériel.

Dans le cadre de la 30ème saison, il est proposé à l'assemblée d'inscrire la commune de Concoret pour accueillir le concours le 29 juillet 2023.

Le coût de la participation est de 620 € (cela comprend la fourniture de matériel, communication, frais de déplacement, organisation du concours le jour même).

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'inscrire la commune de Concoret au concours de peinture Couleurs de Bretagne pour l'Edition 2023.
- D'accepter de régler la participation financière d'un montant de 620 €.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif communal de 2023.
- Charge M. le Maire d'appliquer la présente délibération.

GESTION DU PERSONNEL : CREATION DE POSTE

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire indique que la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint technique territorial, est justifiée pour assurer le fonctionnement du service de restauration scolaire. La durée

hebdomadaire de service afférente est fixée à 29/35ème. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
M. le Maire ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-3, 5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- La création d'un emploi permanent relevant du grade d'Adjoint technique territorial appartenant à la filière technique, à raison de 29/35ème (temps non-complet), à compter du 01/02/2023
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de 2023.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023

(Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 - Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.
Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors Restes à Réaliser) dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le vote du budget primitif 2023, dans les limites suivantes :

Opération	Article	Prévisions 2022	Autorisation 2023 (25%)
102- BATIMENTS COMMUNAUX	21318	24 000.00	6 000.00
102- BATIMENTS COMMUNAUX	2138	2 388.00	597.00
102- BATIMENTS COMMUNAUX	2188	5 115.00	1278.75
103-CHEMINS RURAUX ET D'EXPLOITATION	21534	16 295.00	4 073.75
105- TERRAINS COMMUNAUX	21728	33 543.00	8 385.75
108- CIMETIERE	21316	6 879.00	1 719.75
108- CIMETIERE	2151	32 353.00	8 088.25
109- CAMPING DU VAL AUX FEES	21318	16 003.00	4 000.75
109- CAMPING DU VAL AUX FEES	2151	64 154.00	16 038.50
109- CAMPING DU VAL AUX FEES	21534	27 527.00	6 881.75
113- PLU	202	15 540.00	3 885.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DGFIP : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FIABILISER ET OPTIMISER LA MISE A JOUR DES BASES FISCALES DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXE FONCIERE

Vu le courrier de M. le Maire, du 28 novembre 2021, adressé à la population, concernant des constructions et rénovations réalisées sans déclaration ni autorisation d'urbanisme,
Vu qu'en concertation avec le conseil municipal, un travail d'identification de toutes les constructions, extensions, rénovations non déclarées a été réalisé par M. le Maire afin d'être porté à la connaissance du service des impôts,
Vu les échanges avec le service de la Direction Générale des Finances Publiques,
M. le Maire présente à l'assemblée, une proposition de contrat de partenariat entre la commune et la Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan, pour fiabiliser et optimiser la mise à jour des bases fiscales de taxe d'habitation et de taxe foncière.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et la Direction Départementale des Finances Publiques pour la mise à jour de la VSL sur les locaux classés en catégorie 7 et 8.
- Charge M. le Maire d'en définir les conditions.

DECISION MODIFICATIVE N°03 : BUDGET 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget communal 2022,
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	**Article**	**Montant**	**RECETTES**	**Article**	**Montant**
Frais d'affranchissement	6261-011	5,00			
Personnel titulaire	6411-012	-5,00			
Virt à la section d'Invest	O23	0,00			
	TOTAL	**0,00**		**TOTAL**	**0.00**

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à ces modifications budgétaires
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, BLANCHE Marina, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, MACÉ Camille, MESLÉ Gaëtan, PRESSE Christophe. Absents excusés : AUBRY Gwenaël (pouvoir à C. PRESSE). Absents : DESBOIS Alice

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

AMENAGEMENT DU TERRAIN ECOLE DU TAUREAU BLEU / ESPACE EON DE L'ETOILE - DEVIS COMPLEMENTAIRE

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2022 validant le devis de l'entreprise SARL BINARD pour les travaux de terrassement et gros œuvre pour l'installation des sanitaires extérieurs,

Vu le devis complémentaire présenté par l'entreprise,

Décide

Article 1 : de valider le devis complémentaire d'un montant de 2 750.00 € HT.

Article 2 : de procéder à la notification de ce devis auprès de l'entreprise SARL BINARD.

Article 3 : d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2023.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan. A CONCORET, le 21 février 2023

VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REMPLACEMENT DE CHAUDIERE

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 2022 modifiant la délibération du 03 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que ces travaux ont un caractère d'urgence et que cette opération pourrait être éligible au programme de subvention au titre de la DETR 2023,

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention au titre de la DETR – exercice 2023 pour cet investissement évalué à 11 000 € HT.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan. A CONCORET, le 03 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2023, est approuvé par un vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PLOËRMEL COMMUNAUTE : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020-2021

Vu les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport d'activité retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport reprend notamment l'ensemble des services mis à disposition des citoyens.

Considérant que celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Il est présenté à l'assemblée, le rapport d'activités de Ploërmel Communauté pour la période 2020-2021.

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2020-2021 de Ploërmel Communauté.

RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED) : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLOËRMEL

Vu la délibération du 5 février 2019 autorisation la signature de la convention avec la Commune de Ploërmel pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 pour la participation aux frais de fonctionnement du RASED,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le montant de participation de chaque collectivité concernée étant fixé à hauteur du coût réel par élève constaté.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable
- D'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention

CAMPAGNE PUBLICITAIRE MYSTERE ABGRALL : PARTICIPATION

Vu la délibération en date du 11 octobre 2022 validant l'adhésion de la commune au jeu de piste patrimonial « Le Mystère Abgrall »,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une action de promotion afin de valoriser celui-ci,

Le conseil municipal doit se prononcer sur la prise en charge du coût relatif à l'action de promotion pour 2023. La dépense serait de 500 €

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable pour la prise en charge, par la commune, de la dépense relative à l'action de promotion pour 2023.
- D'inscrire cette dépense au budget 2023 de la commune.

CHEMIN LIMITROPHE CONCORET/GAËL : CONVENTION ENTRETIEN DE VOIRIE

Il est présenté à l'assemblée le projet de convention pour la gestion et l'entretien du chemin rural n° 108, dit de Tubeuf, limitrophe entre les communes de Concoret et Gaël.

Ce chemin de limite est divisé en deux par la route communale Haligan-Le-Bran. Dans le sens de circulation Haligan / Le Bran, le chemin de gauche (760 mètres) serait entretenu par la commune de Gaël et celui de droite (950 mètres) par la commune de Concoret.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention régissant les conditions de gestion et d'entretien du chemin limitrophe, avec la commune de Gaël.

CIMETIERE COMMUNAL - JARDIN DU SOUVENIR : MODIFICATION DU REGLEMENT

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2022 validant le règlement de fonctionnement du cimetière communal,
Vu la délibération du 1er février 2022 actant la réalisation d'un jardin du souvenir,
Vu la délibération du 8 novembre 2022 fixant les nouveaux tarifs de concessions à compter du 1er janvier 2023,
Vu la commission Voirie et Terrains communaux en date du 7 février 2023
Il est proposé à l'assemblée :

- de modifier le règlement en vigueur
- et de fixer un tarif pour le dépôt des cendres au jardin du souvenir

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité,

- de fixer, pour le jardin du souvenir, les tarifs suivants :
  - Redevance pour la dispersion (seule) des cendres : 30 euros
  - Redevance pour la dispersion des cendres et la pose d'une plaque nominative :
    - 90 euros pour 15 ans
    - 150 euros pour 30 ans
- d'approuver le règlement modifié, annexé à la présente délibération

VENTE DE JARDINIERES D'OCCASION EN BETON : PRIX A FIXER ET CONDITIONS

M. Crépin, adjoint à la voirie, fait savoir à l'assemblée que la commune dispose de 16 jardinières béton non utilisées et propose à l'assemblée de les mettre en vente.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser la mise en vente de ces jardinières.
- De fixer les tarifs suivants :

Format	Largeur	Hauteur	Quantité	Tarif
Rectangle 100 cm	30 cm	25 cm	6	10 €
Rectangle 70 cm	25 cm	20 cm	2	8 €
Carrée – 37 cm	37 cm	40 cm	1	8 €
Hexagonale	40 cm	45 cm	4	10 €
Hexagonale	33 cm	25 cm	2	8 €
Ronde	40 cm	30 cm	1	10 €

- De modifier la régie « Produits Divers » pour effectuer les encaissements.

ASSOCIATION LES FURLUKINS : DEMANDE LOCATION DE SALLE

Il est fait lecture à l'assemblée du courrier de Mme Pascale JOUTEUR de l'association « Les Furlukins ». Elle souhaite proposer un stage « clowns malicieux » à des enfants de 7 à 12 ans pendant 5 demi-journées et recherche pour cette prestation une salle d'environ 50 m².
Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 2022 fixant à compter du 1er janvier 2023 les tarifs de location,
Considérant qu'à ce jour, il n'existe pas de tarif à la journée pour les pratiques de loisirs,
Le conseil municipal doit se prononcer sur un montant qui pourrait être facturé à toute association sollicitant une salle à la journée pour une pratique artistique.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à 13 Pour et 1 Abstention :

- De fixer un tarif de location à la journée d'un montant de 30€
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CENTRE DE L'IMAGINAIRE ARTHURIEN : ORGANISATION D'UN CONCERT - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

L'association le Centre de l'Imaginaire Arthurien organise, le samedi 27 mai 2023, à 20h30 un concert à l'Eglise St Laurent : « Tristan et Iseult » par la Compagnie des Itinérantes.
Afin de participer au financement de cette manifestation, l'association sollicite une subvention communale à hauteur de 1 000 €.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à cette demande.
- La dépense sera inscrite sur le budget communal 2023

LOCATION SALLE EON DE L'ETOILE : DEMANDE DE TARIF D'UN PARTICULIER

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 2022 fixant à compter du 1er janvier 2023 les tarifs de location de l'Espace Eon de l'Etoile,
Il est fait lecture à l'assemblée du courrier d'un agent communal sollicitant un tarif préférentiel
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De facturer aux agents communaux (habitants hors commune) le même tarif que celui prévu pour les locations des habitants de la commune.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CAMPING DU VAL AUX FEES : DEMANDE D'ACTIVITE COMPLEMENTAIRE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2022 autorisant le Maire à signer la convention de DSP avec M. et Mme MORIN BOISSON pour la gestion et l'exploitation du camping le Val aux Fées,
Vu la demande du délégataire, en date du 07 mars 2023, souhaitant proposer un bail à titre gracieux à une tierce personne en vue d'installer son activité professionnelle au sein du camping,
Comme stipulé dans le contrat de DSP, le consentement écrit de la commune doit être sollicité par le délégataire en cas de sous location.
Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette demande
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par 13 Pour et 1 Abstention :

- D'émettre un avis favorable à cette demande.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023

Madame Sarah MULLER, Adjointe au Maire présente les dossiers de demandes de subventions déposés en Mairie, étudiés lors de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 23 février 2023,

Le conseil municipal, doit se prononcer sur les demandes des organismes suivants, pour l'année 2023.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, DECIDE de se prononcer comme suit :

Organismes scolaires - voyages : 40.00 € par enfant (à l'unanimité), pour :

- les enfants scolarisés dans les écoles de Concoret,
- les enfants de la commune scolarisés dans les collèges et les lycées de secteur (Mauron, Guer, Ploërmel).

Organismes scolaires – Fonctionnement : 20.00 € par enfant (à l'unanimité), soit :

- Ecole du Taureau Bleu de Concoret (59 enfants) : 1 180 €
- Ecole Saint Laurent de Concoret (39 enfants) : 780 €

Organismes de Formation (MFR, Chambre des métiers) : 40 € par élève (à l'unanimité)

Associations communales :

- CPIE Forêt de Brocéliande : 1 500 € (à l'unanimité)
- La Maison d'Ernestine : 500.00 € (6 Pour – 8 Absentions)
- L'Arbre à Jeux : 600.00 € (10 Pour – 4 Absentions)
- USPC : 800.00 € (à l'unanimité)

Autres associations :

- Cadets de Mauron : 150.00 € (à l'unanimité)
- Banque Alimentaire : 80.00 € (à l'unanimité)
- Restos du Cœur du Morbihan : 150.00 € (à l'unanimité)
- Alcool assistance : 50.00 € (à l'unanimité)
- Handisport pays de Ploërmel : 250.00 € (à l'unanimité)

Monsieur le Maire est autorisé :

- à inscrire les crédits au budget communal 2023,
- à solliciter les justificatifs nécessaires aux différents organismes,
- à procéder aux mandatements correspondants

EXTENSION ELECTRIQUE INDIVIDUELLE : CONTRIBUTION FINANCIERE

M. le Maire informe l'assemblée qu'un certificat d'urbanisme opérationnel (N° CU 056043 22 K0054) est en cours d'instruction. Il concerne un projet de construction d'une maison individuelle au lieu-dit « la Dorbelais », situé en zone constructible et nécessiterait une extension du réseau électrique supérieure à 100 mètres.

Dans le cas où l'extension serait liée à une autorisation d'urbanisme et afin de poursuivre l'étude de cette demande par le service instructeur, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge, par la commune, d'une participation financière. Le montant de cette contribution s'élèverait à 6 401.40 €.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à cette contribution sous condition que cette extension soit liée à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.
- Les crédits seront inscrits au budget communal 2023.

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BLANCHE Marina, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, PRESSE Christophe. Absents excusés : DESBOIS Alice (pouvoir à R. Coignard) - MACÉ Camille. Absent : MESLÉ Gaëtan

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2023, est APPROUVÉ par un vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2023, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.86 %
- Taxe d'Habitation : 15.39 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie AUBERT, 1ère adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Ronan COIGNARD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement : **40 152.29 €**
- Section d'Investissement : **-77 838.21 €**

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité d'APPROUVER, le compte administratif 2022 de la Commune.

COMPTE DE GESTION 2022 : COMMUNE

En application de l'article 2121-31 du CGCT, M. Le Maire présente le compte de gestion 2022 du budget principal transmis par le trésorier et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- DÉCLARE que le compte de gestion 2022 du budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part
- APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal dressé par le comptable public

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Ronan COIGNARD
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	5 797.95		-83 636.16	RAR Dépenses 191 921.00 Recettes 171 256.00	-20 665.00	-98 503.21
FONCTIONNEMENT	128 355.65	128 355.65	40 152.29			40 152.29

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).
Le conseil municipal DÉCIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	**40 152.29**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**40 152.29**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0.00**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**0,00**
Total affecté au c/ 1068 :	**40 152.29**

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

Résultat d'investissement reporté au BP 2023, Ligne R001 = 77 838.21
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002 = 0
Restes à réaliser en dépenses = 191 921.00
Restes à réaliser en recettes = 171 256.00
Recette au c/1068 = 40.152.29

BUDGET PRIMITIF 2023 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions budgétaires du budget principal pour l'année 2023.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à mains levées et à l'unanimité :
ADOPTE le budget principal pour l'année 2023 présentant :

- Des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de : 718 642 €
- Des dépenses et des recettes avec les reports et les restes à réaliser en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de : 465 863,49€

CIMETIERE : REPRISES DE CONCESSIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la législation funéraire et leurs décrets en vigueur,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 octobre 2020 autorisant le lancement de la procédure de reprise sur les concessions ciblées en état d'abandon,
Vu le constat réalisé sur place en date du 16 février 2023 faisant suite aux affichages règlementaires,
Vu les délibérations du conseil municipal en date du 12 avril 2022 et 14 mars 2023 validant le règlement du Cimetière,
Considérant qu'après avoir mené des recherches et échanges avec des familles, certaines sépultures peuvent faire l'objet d'une reprise par la commune avec l'accord des familles,
L'adjoint délégué fait savoir à l'assemblée que la commune souhaite procéder à la reprise de ces emplacements. Cette procédure fera l'objet d'arrêté individuel de reprise du Maire qui sera notifié aux familles concernées.
Le conseil municipal DÉCIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise des dits emplacements dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS

Vu la délibération en date du 09 septembre 2014 approuvant l'acquisition auprès de Bretagne Sud Habitat de 4 pavillons de la résidence « rue Val aux Fées »,
Vu la délibération du conseil en date du 13 juin 2017 autorisant la mise en vente d'un de ces logements,

Vu la délibération en date du 12 novembre 2019 validant la vente du pavillon n°05, cadastré n° ZH 250 (garage) et n° ZH 263 (habitation) de la résidence du Val aux Fées,
M. le Maire propose aux membres du conseil municipal la mise en vente d'un ou de deux pavillons (avec garage).
Ces maisons sont actuellement louées, la gestion en étant assurée par Morbihan Habitat.
Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.
Après délibération, le conseil municipal par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la mise en vente des 3 logements communaux (avec garage) qui se situent « résidence du Val aux Fées » à Concoret.
- FIXE le prix de cession par pavillon à 50 000 € avec une marge possible de + ou – 10 %.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout avenant à la convention de gestion.

BSH : BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu la délibération du conseil en date du 09 décembre 2014 autorisant le Maire à signer la convention avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion des quatre logements locatifs (résidence du val aux fées),
M. le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel établi par Morbihan Habitat au titre de l'année 2023.
Il est proposé à l'assemblée de valider la proposition de celui-ci pour 2023 estimant à 8 630.00 € l'excédent à reverser après honoraires.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De VALIDER la proposition du budget prévisionnel établi par Morbihan Habitat pour l'année 2023.

ESPACE DE L'ANCIEN ETANG : DENOMINATION

Mme Sarah MULLER fait part à assemblée que suite à l'effacement de l'ancien étang communal, il est proposé de trouver une dénomination à la zone humide. Deux possibilités : soit en se référant au cadastre "les petits prés" ou au lavoir proche "la planche bouvier".
Après débat autour du nom, l'assemblée par un vote à mains levée APPROUVE :

- la dénomination suivante : « Le petit pré »

Résultat du vote :

- La planche Bouvier : 1 voix
- Le petit pré : 8 voix
- 4 abstentions

MOTION – HOPITAL DE PLOËRMEL

Sensibles à la désertification médicale et à l'attractivité du territoire, dans l'intérêt de la population du bassin de Santé, nous, élus du Pays de Ploërmel, demandons à L'Agence Régionale de Santé :

- le maintien de la M.C.O. (Médecine, Chirurgie, Obstétrique / Maternité),
- des urgences 24h/24
- le recrutement des praticiens de MCO à temps plein sur le site Ploërmel.
- la gestion locale du personnel soignant
- la réhabilitation immobilière du site de Ploërmel pour répondre aux réels besoins de la population

Constats :
L'hôpital public est à bout de souffle. Ce « malaise » hospitalier n'est pas récent mais nous nous approchons dangereusement du point de rupture. Globalement, les prises en charge se dégradent et la bonne continuité des soins est de plus en plus remise en question.
Les importantes difficultés rencontrées au centre hospitalier de Ploërmel, avec la diminution de lits de chirurgie, les fermetures partielles de salles d'opérations, et ponctuellement d'un service de médecine ainsi que la fermeture au public à plusieurs reprises du service des urgences en sont d'ailleurs une illustration flagrante.
A un moment charnière pour les hôpitaux, qui connaissent des tensions graves et inédites (budgétaires, sociales, médicales…), les élus du Pays de Ploërmel, souhaitent, solennellement et à l'unanimité, interpeller l'Agence Régionale de Santé pour que soit réaffirmée et consolidée la place du centre hospitalier de Ploërmel dans le système de santé.
En effet, lorsque, en 2016, le centre hospitalier de Ploërmel a intégré avec d'autres hôpitaux de l'Est du Morbihan, le Groupement hospitalier de territoire Brocéliande Atlantique, l'un des objectifs annoncés était de conforter l'offre de soins hospitaliers au sein de l'établissement ploërmelais en axant les efforts sur la complémentarité des ressources avec l'hôpital centre qu'est celui de Vannes.
Force est de constater que les synergies et améliorations promises ne se sont globalement pas concrétisées. Depuis 2015, 75 postes de travail ont disparu, dont 46 pour le seul personnel soignant, le nombre de lits n'a cessé de diminuer tout comme les effectifs médicaux. Les nombreux départs de médecins spécialistes (gynécologues, radiologues, un chirurgien viscéral…) ne sont pas remplacés ou seulement à temps partiel sur le site de Ploërmel par des médecins spécialistes recrutés par le GHBA.
Avec la mise en place de la direction commune, basée à Vannes, le centre hospitalier de Ploërmel devient de plus en plus dépendant de l'établissement vannetais. Sa capacité d'organisation, au sein de ses propres services, est de fait remise en cause et mise à mal avec la rotation importante des médecins présents à temps partiel sur le site de Ploërmel. C'est d'ailleurs cette rotation, parfois mal acceptée par les médecins vannetais eux-mêmes, qui peut nuire, dans les faits, à la continuité des soins mais également à la solidité et pérennité des relations avec les équipes de soignants de Ploërmel.
La crainte exprimée est que, dans l'avenir, les gardes chirurgicales viscérales, comme actuellement en orthopédie, soient prises uniquement à Vannes (plus de garde locale la nuit à partir de 18h, ni les week-ends). Il y aurait de dangereux retards en termes de prise en charge des urgences, sur notre partie nord du territoire de santé N°4. La présence continue de chirurgiens viscéraux sur Ploërmel est indispensable. La fermeture ponctuelle des urgences nous a inquiété. Dans un contexte de désertification médicale, cette rupture d'accès aux soins ne saurait être acceptée. Et si demain le centre hospitalier de Ploërmel venait à manquer de gynécologues-obstétriciens ou encore d'anesthésistes-réanimateurs, est-ce la maternité qui devra à son tour fermer ses portes au public ?
Certes, de nouvelles consultations spécialisées apparaissent, l'IRM tant attendu fera bientôt son arrivée et un nouvel EHPAD sera enfin réalisé. Mais, l'enveloppe budgétaire pour les travaux de réhabilitation du C.H. est bien moindre que celle initialement prévue. L'enveloppe annoncée en juin 2021 est

passée de 55M€ à 20M€ en 2022 dont 13M€ pour le nouvel EHPAD. Ce sous-investissement pour la modernisation du site ploërmelais peut laisser penser que l'établissement glissera peu à peu dans la catégorie des « hôpitaux de proximité », sans chirurgie, ni maternité.

Les élus du territoire, représentants de la population réaffirment leur soutien indéfectible à L'Hôpital de Ploërmel qui doit rester un hôpital de spécialités avec la chirurgie et la maternité. S'il doit exister une complémentarité entre les différents hôpitaux du GHBA, celle-ci ne doit pas se faire au détriment des missions du centre hospitalier de Ploërmel. C'est pourquoi, les élus demandent des engagements fermes sur le réel projet envisagé avec un calendrier de mise en œuvre et un budget circonstancié.

Après délibération, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- APPROUVE la motion présentée.

SEANCE DU MARDI 09 MAI 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE MINTIER Yves, MACÉ Camille, MESLÉ Gaëtan. Absents excusés : Benoît LE BARBIER (pouvoir à R. COIGNARD), Christophe PRESSE (pouvoir à G. AUBRY). Absentes : Alice DESBOIS, Marina BLANCHE

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

AMENAGEMENT DE CHICANES - ENTRÉE DU BOURG DEVIS POUR NOUE EN ENROBE PRES DU PLATEAU

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 2022 modifiant la délibération du 03 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour l'évacuation des eaux pluviales aux bords du plateau

Décide

Article 1 : de signer le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 1 855 € HT.

Article 2 : cette dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan. A CONCORET, le 09 mai 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2023, est APPROUVÉ, à l'unanimité et par un vote à mains levées des membres présents ou représentés.

DESIGNATION D'UN REFERENT "FORET-BOIS PAYS DE PLOËRMEL - CŒUR DE BRETAGNE"

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne déploie, depuis janvier 2022, la démarche « Forêt, Bois et Territoire », animée par l'association interprofessionnelle Fibois Bretagne.

Il est proposé à l'assemblée de nommer un élu et/ou un technicien référent qui seront les interlocuteurs communaux privilégiés.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, de nommer M. Ronan COIGNARD en qualité d'élu référent.

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Mme Sarah MULLER informe les membres de l'assemblée de la possibilité d'inscrire la commune à la démarche « Embellissement Villes et Villages Fleuris Morbihan 2023 ».

L'embellissement est une politique importante du Conseil départemental au service de la qualité de vie des Morbihannais, et qui contribue par ailleurs à l'attractivité de notre département et de la mise en valeur du patrimoine naturel et ce quelle que soit la commune entre Armor et Argoat.

Tarif pour l'année 2023 : 1ère catégorie moins de 1 000 habitants 20 euros. Un élu référent de la démarche embellissement doit être nommé.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- d'adhérer à la démarche, par vote à mains levées à l'unanimité.
- de nommer en qualité d'élu référent : M. Benoit LE BARBIER, par 12 voix pour et 1 abstention.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CABINET INFIRMIER : BAIL A USAGE PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire, concerné par l'affaire, ne participe pas à la discussion ni au vote et sort de la salle

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 janvier 2019,

Vu l'avenant n° 2 au bail à usage professionnel (profession libérale) signé entre la commune et Mesdames Adeline Bureau, Jessica Paviot et Hélène Postis, le 11 janvier 2019,

Vu le courrier reçu le 20 janvier 2023, par lequel Madame Jessica Paviot informait de sa cessation d'activité au sein du cabinet infirmier au 01/02/2023,

Vu le courrier, du 29 mars 2023, de Madame Bureau sollicitant l'usage exclusif du local infirmier,

Vu les courriers adressés à Mesdames Bureau et Postis par la mairie le 03 avril 2023,

Vu la réponse de Madame Postis en date du 05 avril 2023,

Madame Joëlle Aubert informe l'assemblée des correspondances échangées avec les intéressées

Madame Paviot a fait savoir par courrier recommandé en date du 20 janvier 2023 qu'elle souhaitait cesser son activité d'infirmière associée au sein du cabinet infirmier de Concoret.

Madame Bureau a été sollicitée plusieurs fois pour une rencontre avec Madame Postis pour échanger sur le nouveau bail à mettre en place. Madame Bureau n'a jamais répondu

favorablement et a adressé un courrier à la mairie pour demander l'usage exclusif du cabinet infirmier afin d'y exercer son activité professionnelle.
Considérant que le bâtiment était destiné à être un cabinet d'infirmier, Monsieur le Maire, en date du 03 avril 2023, a adressé un courrier à Madame Bureau pour lui confirmer que le départ de Madame Paviot rendait caduc le bail actuel et sollicitant de sa part qu'elle fournisse le nombre de patients dont elle a la charge sur la commune.
Le 03 avril 2023, cette même demande a été adressée à Madame Postis par courrier.
Par courrier en date du 05 avril 2023, Madame Postis a répondu que sa patientèle comptait 604 personnes. Madame Bureau, bien qu'ayant pris connaissance du courrier envoyé en recommandé, n'a pas répondu.
Considérant que Madame Postis a fait preuve du service infirmier qu'elle apporte sur la commune, Madame Aubert propose que Madame Hélène Postis soit autorisée à louer le local dans sa totalité.
Après délibération, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire à procéder aux opérations de clôture du bail actuel, suite au départ de Mme Jessica Paviot qui rend celui-ci caduc,
- De rembourser à Madame Adeline BUREAU la somme de 160 € correspondant à la caution encaissée en 2016,
- D'autoriser M. le Maire à signer un nouveau bail, à compter du 15 juin 2023, avec Madame Hélène Postis qui sera l'interlocutrice référente du cabinet infirmier et qui aura la charge du paiement du loyer mensuel.

PARCELLE COMMUNALE : DEMANDE D'ACQUISITION

Monsieur Lewis BARLET a fait savoir au CCAS de Concoret qu'il souhaiterait acquérir le logement qu'il occupe actuellement sur la parcelle ZH 245. Monsieur BARLET souhaite également acquérir une partie de la parcelle ZH 253 afin d'agrandir la taille de son jardin.
La surface est d'approximativement 130 m².
Considérant que le terrain se trouve en zone constructible, il est proposé au conseil municipal de vendre le terrain à Monsieur Lewis BARLET au prix de 15 € TTC le m² et de missionner Monsieur le Maire pour choisir un géomètre afin de réaliser le bornage.
Il est demandé également au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Maître PICHEVIN pour la réalisation de l'acte notarial.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, DECIDE :

- D'émettre un avis favorable à cette demande,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

RESIDENCE DU VAL AUX FEES : VENTE DE LOGEMENT

Considérant que Monsieur le Maire, par délibération du conseil municipal du 4 avril 2023, a délégation pour procéder aux négociations de vente de logements ;
Considérant que le CCAS de Concoret est intéressé par l'acquisition du logement se situant sur la parcelle ZH 241 ainsi que du garage de la parcelle ZH 249 ;
Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à vendre les parcelles ZH 241 et ZH 249 Pour le prix de 45 500 € au CCAS de Concoret.
Il est demandé également au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Maître PICHEVIN pour la réalisation de l'acte notarial.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Plélan le Grand, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, aux conditions précitées. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Par courrier en date du 10 février 2021, Monsieur Gaëtan SAMSON a sollicité la commune de Concoret pour une mise à disposition de la parcelle ZH 240 pour y faire son jardin.
Après lecture de la proposition de convention, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée en section ZH 240, avec M. Gaëtan SAMSON
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

BATIMENTS COMMUNAUX : PRISE EN CHARGE DES VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES

Selon le code de la construction et de l'habitation, le responsable de l'établissement, en charge du fonctionnement quotidien de l'établissement est appelé « exploitant », au sens de la réglementation sur les ERP. Il doit prendre les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. Il doit à la fois procéder à l'entretien régulier et à la vérification des installations.
Chaque exploitant doit tenir à jour un registre de sécurité, comprenant notamment les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu.
A ce jour, la commune prend à sa charge le montant des vérifications périodiques obligatoires (vérification des extincteurs - vérification des installations électriques et gaz - contrôle légionelles) de certains bâtiments communaux mis en location : salon de coiffure, cabinet infirmier, commerce-laboratoires et camping. (Tableau en annexe)
Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la prise en charge des coûts financiers.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- Que les coûts relatifs aux vérifications périodiques obligatoires (susmentionnés) seront pris en charge en fonction de la répartition figurant sur le tableau ci-joint,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

PIEGEURS DE RAGONDINS : INDEMNITÉ

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les piégeurs.
Au cours de cette rencontre, il a été proposé de répartir la commune entre les différents piégeurs sachant qu'il est

entendu que l'information passera par la mairie et que les habitants n'auront pas les coordonnées directes des piégeurs.
Monsieur le Maire s'est également engagé à se renseigner auprès du FDGDON pour savoir s'il était possible pour les piégeurs de pouvoir tirer les ragondins à la carabine, ce qui faciliterait la limitation de la prolifération.
Actuellement, les piégeurs sont dédommagés à hauteur de 50 € par an. Considérant que le coût de l'essence a considérablement augmenté et que la moyenne départementale est de 70 €, il est proposé au conseil municipal de passer l'indemnité des piégeurs à 70 € par an.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par vote à mains levées et à l'unanimité, de fixer à 70 € l'indemnité annuelle versée à chaque piégeur agréé. La subvention sera versée à l'ACCA qui se chargera de réattribuer les sommes aux intéressés.
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

INSTALLATION CLASSEE CONSULTATION DU PUBLIC : SAS METHASSERIN

Une consultation du public portant sur les éléments complémentaires produits par la SAS Méthasserin, dont le siège social est situé au lieu-dit « La Vausserin » 56430 Néant-sur-Yvel, à sa demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation d'une capacité de 40,42 tonnes par jour, projetée à cette même adresse, sera ouverte du jeudi 11 mai 2023 à 9 h 00 au 8 juin 2023 à 17 h 00 en mairie de Néant-sur-Yvel.
Il est présenté à l'assemblée le dossier correspondant.
Par arrêté préfectoral du 19 avril 2023, il est précisé que le conseil municipal de Concoret peut émettre un avis sur la demande d'enregistrement, et ce avant le 23 juin prochain.
Considérant que celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.
Le conseil municipal PREND ACTE du dossier relatif.

SEANCE DU MARDI 06 JUIN 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, BLANCHE Marina, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, MACÉ Camille, MESLÉ Gaëtan. Absents excusés : AUBRY Gwenaël (pouvoir à R. CREPIN). Absents : DESBOIS Alice, PRESSE Christophe

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 MAI 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.
Le Procès-verbal du conseil municipal du 09 mai 2023, est approuvé, à l'unanimité et par un vote à mains levées des membres présents ou représentés.

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre de la réforme des attributions de logements sociaux, Ploërmel Communauté a engagé l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la demande de Logement Social et d'Information des demandeurs, par délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2022.
Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 27 octobre 2022,
Considérant que les communes membres de Ploërmel Communauté doivent émettre un avis,
Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) est présenté aux membres du conseil municipal,
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par un vote à mains levées d'émettre un avis favorable au plan présenté.

CONTRAT PILOTAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du Conseil Municipal de Concoret transférant la maintenance de l'éclairage public à Morbihan Energies ;
- la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022 relative à la prise en charge financière par Morbihan Energies, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie, d'équipements de pilotage de l'éclairage public ;
- la délibération n°2022-59 du comité syndical de Morbihan Energies du 20 septembre 2022 relative aux contrats de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ;
- les statuts de Morbihan Energies ;

Considérant ce qui suit :
La commune de Concoret est engagée sur son territoire en faveur du développement durable, en mettant notamment en œuvre des actions de proximité de consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public (extinction partielle de l'éclairage public nocturne dans certains secteurs géographiques de la commune).
La commune a transféré la compétence « travaux et maintenance de l'éclairage public » à Morbihan Energies. Dans un contexte de crise énergétique, la volonté de développer encore davantage une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public constitue un objectif conjoint et affirmé par la commune de Concoret et Morbihan Energies. Face à l'appel général à la sobriété énergétique, Morbihan Energies et la commune souhaitent ainsi expérimenter un nouveau dispositif écogeste en matière d'éclairage public en se basant sur l'outil Ecowatt et les dispositifs de pilotage de l'éclairage public.
D'une part, le dispositif citoyen dit Ecowatt, porté par RTE et l'ADEME, alerte les consommateurs, avec des signaux clairs (de vert à rouge), lors de pics de consommation en période hivernale (www.monecowatt.fr). Il recommande à chaque personne morale ou physique inscrite dans ce dispositif de réduire (voir arrêter) ses consommations afin de réduire les risques de coupure d'électricité en période hivernale. A ce titre, les communes et établissements publics peuvent notamment être appelés à éteindre leur éclairage public pendant la période de « crise ».
D'autre part, Morbihan Energies est propriétaire de dispositifs de pilotage de l'éclairage public. Pour mémoire, Morbihan Energies encourage l'instrumentation de l'éclairage public (commandes connectées) afin de :

- permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'être autonomes dans la programmation de l'éclairage public ;
- pouvoir répondre très rapidement aux sollicitations de limitation des consommations d'énergies en cas de fortes demandes et de réseau sous haute tension (production inférieure à l'énergie demandée).

Conformément à la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022, l'ambition de Morbihan Energies est de déployer ses dispositifs de pilotage de l'éclairage public sur les communes et EPCI à fiscalité propre qui accepteront de donner mandat à Morbihan Energies en cas d'alerte rouge Ecowatt pour l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage public associé.

Un contrat définit :

- les conditions et modalités encadrant ce partenariat ;
- les droits et obligations de Morbihan Energies et de la commune partenaire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité et par un vote à mains levées :

- APPROUVE, le partenariat de la commune de Concoret avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt ».
- AUTORISE, le Maire à signer le contrat présenté relatif au partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

CONVENTION DE RESEAU BRIGNAC – CONCORET – ST BRIEUC DE MAURON

La nouvelle équipe d'enseignantes du Réseau des Ecoles Rurales (RER) Brignac-Concoret-St Brieuc de Mauron a souhaité que le réseau d'écoles rurales soit de nouveau réactivé pour y mener des actions spécifiques lors de rencontres d'élèves sur les 3 sites écoles alternativement selon les besoins et infrastructures.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé à la commune de signer une convention avec les communes de Brignac et St Brieuc de Mauron.

Cette mise en place permet aux élèves et enseignants d'organiser des rencontres et sorties communes.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par un vote à mains levées :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention présentée.

VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE

Monsieur le Maire fait savoir que compte-tenu de la vétusté de la chaudière gaz des vestiaires du terrain de football , des devis ont été sollicités afin d'étudier son remplacement.

Il est présenté à l'assemblée les devis des trois entreprises consultées :

- Eurl Damien GAUBICHER
- Entreprise FBI
- Entreprise Alpha Ouest

Après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité et par un vote à mains levées :

- De retenir l'offre de l'entreprise Alpha Ouest
- Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant
- La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal 2023

MARCHÉ DU SOLSTICE : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION SALLE ESPACE EON DE L'ETOILE

Mme Muller, adjointe déléguée, fait part à l'assemblée de la demande de l'association Brocéliande Les marchés enchantés sollicitant pour l'organisation de son marché du solstice, prévu les 9 et 10 décembre 2023, la mise à disposition de l'espace Eon de l'Etoile.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par un vote à mains levées :

- D'émettre un avis favorable à la demande de mise à disposition gratuite de la salle Eon de l'Etoile.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE ST LAURENT : FORFAIT COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 précisant les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2012 approuvant le contrat d'association,

Vu le contrat d'association n° 351 CA conclu entre le Préfet du Morbihan et l'Ecole primaire privée Mixte St Laurent prévoyant la participation de la commune aux charges de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour l'ensembles des élèves,

Il est présenté à l'assemblée le détail des dépenses prises en charge par la commune, pour le fonctionnement de l'école publique du Taureau Bleu au cours de l'année civile 2022.

Cette participation est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement de l'école publique de la commune, ou à défaut, d'un coût moyen départemental.

Le coût d'un élève à l'école publique, qui sert de montant de référence, s'élève pour l'année 2022 à :

- 1 437.65 € pour un élève en maternelle (contre 1 104.50 € en 2021)
- 546.89 € pour un élève en élémentaire (contre 437.82 € en 2021)

Le montant à verser à l'école privée s'élève donc à :

- Maternelles : 1 437.65 € x 17 élèves = 24 440.05 €
- Elémentaires : 546.89 € x 22 élèves = 12 031.49 €

Soit un total de = 36 471.54 €

Après étude et délibération, le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- le bilan présenté
- le versement de cette participation à l'OGEC

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées par 12 voix pour et 1 contre :

- De VALIDER le bilan présenté
- D'autoriser M. le Maire à émettre le mandat correspondant.

CREDIT A COURT TERME

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que des subventions sont en attente de réception (Office Français de la Biodiversité - DETR et FCTVA).

Dans cette attente, et afin de pouvoir régler les factures mises en instance, il est proposé de contracter un emprunt à court terme.

Il est présenté à l'assemblée la proposition du crédit agricole, aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 50 000 €
- Durée : 6 mois
- Taux variable : 3.95 € soit E3M+0.77 %
- Echéances : 5 échéances de 164.58 € puis 1 échéance de 50 987.48 €
- Frais de dossier : 100 €
- TAEG taux fixe : 4.3694 %
- Coût global du crédit : 1087.48 €

Après étude et délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par un vote à mains levées :

- D'accepter la proposition du crédit agricole du Morbihan
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, MESLÉ Gaëtan, PRESSE Christophe. Absents excusés : Marina BLANCHE (pouvoir à Y. BOURIEN), Gwénaël AUBRY, Camille MACÉ. Absents : Alice DESBOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 JUIN 2023: APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 06 juin 2023, est approuvé, à l'unanimité et par un vote à mains levées des membres présents ou représentés.

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 : ELECTION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Joëlle AUBERT- M. Jean-Marie AUBERT - Mme Sarah MULLER - M. Gaëtan MESLÉ. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :
Mme Joëlle AUBERT
M. Ronan COIGNARD
Mme Sarah MULLER

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- - nombre de bulletins : 12
- - bulletins blancs ou nuls : 0
- - suffrages exprimés : 12
- - majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- - Mme Joëlle AUBERT : 12 voix
- - M. Ronan COIGNARD : 12 voix
- - Mme Sarah MULLER : 12 voix

Sont proclamés élus : Mme Joëlle AUBERT – M. Ronan COIGNARD – Mme Sarah MULLER ayant obtenu la majorité absolue, en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Élection des Suppléants :

Les candidatures enregistrées :
M. Jean-Marie AUBERT
Mme Déborah GARCIA
M. Richard CRÉPIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Jean-Marie AUBERT : 12 voix
- Mme Déborah GARCIA : 12 voix
- M. Richard CRÉPIN : 12 voix

Sont proclamés élus : M. Jean-Marie AUBERT – Mme Déborah GARCIA et M. Richard CRÉPIN ayant obtenu la majorité absolue, en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, BLANCHE Marina, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves. Absents excusés : Gwenaël AUBRY, Camille MACÉ, Gaëtan MESLÉ (pouvoir à Ronan COIGNARD). Absents : Alice DESBOIS, Christophe PRESSE.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire fait état de la décision qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

PANNEAU DE SIGNALISATION DETERIORE : REFACTURATION A L'INTERESSE

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 2022 modifiant la délibération du 03 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que les dégradations sur un panneau de signalisation doivent faire l'objet d'un remboursement par l'intéressé

Décide

Article 1 : de refacturer à Monsieur Hervé GROSEIL – domicilié 4, Kerhaut à ST BRIEUC DE MAURON – la somme de 215.10 € TTC
Article 2 : que cette somme correspond à la fourniture du support alu endommagé par M. Groseil en février 2023, rue des Closiaux
Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan. A CONCORET, le 14 septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.
Le Procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023, est approuvé par vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE (PADD) DU PLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants ;
Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, qui transfère aux communes les compétences en matière d'urbanisme,
Vu les travaux d'élaboration du projet de PLU,
Vu la procédure de concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU,
Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées en débat au conseil municipal,
Considérant que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doivent donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU,
Monsieur le Maire rappelle que la commune a prescrit l'élaboration d'un PLU par délibération du conseil municipal du 20 avril 2021, et qu'un diagnostic a été réalisé afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
Le PADD doit être une expression de notre volonté d'élus. Il expose notre projet politique adapté et répondant aux besoins, aux enjeux de notre territoire, aux outils mobilisables par notre collectivité.
Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et garantit l'équilibre entre protection des espaces naturels et développement urbain.
Le PADD présente les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement. Il répond aux obligations édictées par l'article L 151-5 du code de l'urbanisme. Elles doivent aborder les trois thèmes centraux qui fondent les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :

- Le respect du principe d'équilibre en préservant l'environnement, le patrimoine naturel et urbain, en assurant la promotion d'un développement urbain équilibré, en valorisant le cadre de vie des habitants
- Le maintien de la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces

Le PADD définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme que les pièces du PLU, telles que le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation déclineront par la suite. Il doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites dans le PLU.
Ainsi, la loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein du conseil municipal pour un PLU communal, son contenu doit se limiter à la rédaction des orientations : aux domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, aux éléments ou dispositions qui sont plus généralement de la compétence du PLU.
Le PADD doit être un document court et lisible afin de faciliter sa compréhension et son appropriation par le plus grand nombre, il se doit d'être le plus pédagogique possible.
M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les orientations générales proposées pour le PADD de notre commune.
APRES AVOIR ENTENDU CETTE PRESENTATION LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité et par vote à mains levées :
Article 1 : DECIDE de débattre sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération
Article 2 : PREND ACTE que le débat sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération, a eu lieu
Article 3 : la présente délibération sera transmise à :

- M. le préfet
- M. le Directeur de la DDTM

COPIL BIODIVERSITE : MISE EN PLACE

En 2021, la commune s'est lancée dans la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal. Après la phase de diagnostic, les actions et la sensibilisation qui ont été menées, une dernière réunion au mois de juin a pu identifier différentes actions pouvant être mises en place dans la continuité du travail mené.
Afin de poursuivre les travaux, il est proposé au conseil municipal de créer un comité de la biodiversité qui sera composé d'élus et de citoyens.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'émettre un avis favorable à la mise en place de ce comité de la biodiversité
- De nommer au sein de ce comité les élus suivants : Ronan COIGNARD - Sarah MULLER - Richard CRÉPIN et Benoit LE BARBIER
- De charger M. le Maire de l'application de la présente délibération

CREATION D'UN RESEAU DE PARCOURS PERMANENTS MULTI-PRATIQUES

Ploërmel Communauté, territoire historiquement orienté vers les sports et les pratiques de loisirs nature, a recueilli le souhait de plusieurs élus communaux de développer des réseaux d'activités de sport et loisirs en extérieur.
Ainsi, le Bureau Communautaire de Ploërmel Communauté, lors de sa séance du 31 mai 2021, a jugé opportun de construire à l'échelle de l'EPCI un projet de mise en œuvre de circuits permanents, multi-pratiques (pédestre, vélo) balisés et labellisés.

Ploërmel Communauté a décidé, conformément aux attentes exprimées, de porter des efforts sur le développement des pratiques Gravel et VTT.
Le Gravel est une pratique du vélo mélangeant des passages sur route, sentiers, pistes et chemins. Cette discipline se rapproche de la pratique du cyclo-cross, avec une moindre notion de performance, et s'exerce en général sur des sorties plus longues d'où un besoin de confort supplémentaire. Un Gravel bike est un vélo au caractère sportif, inspiré à la fois du vélo de route, du vélo de rando et du cyclocross.
Le VTT est une pratique du vélo, à allure plus ou moins sportive, mélangeant des passages sur sentiers, pistes et chemins, et terrains accidentés.
Création de circuits permanents Gravel
Après avoir pris connaissance :

- Du projet de création de circuits permanents Gravel, validé par Ploërmel Communauté, en séance du conseil communautaire du 3 avril 2023,
- Que ce projet de parcours permanents Gravel, comprend quelques itinéraires traversant le territoire de la commune de Concoret

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au tracé des parcours permanents Gravel dénommés :

- CONCORET_MOHON_98
- BIKEPACKING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'APPROUVER le tracé des parcours permanents Gravel tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000ème annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants.
- De S'ENGAGER en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :
  - A ne pas aliéner les chemins ruraux empruntés par les parcours permanents Gravel, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public ;
  - A autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes.
- D'AUTORISER :
  - Ploërmel Communauté à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
  - Ploërmel Communauté à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
  - Ploërmel Communauté à passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Propriétaire privé, la Commune et l'Intercommunalité, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s),
  - Ploërmel Communauté à entretenir des chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.), conformément à la gestion de cette compétence par Ploërmel Communauté.

INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU MORBIHAN

Après avoir pris connaissance :

- De l'actualisation ou de l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne ;
- Que ce PDIPR, qui doit faire l'objet d'une publication par Monsieur le Président du Conseil Départemental, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au tracé du sentier de randonnée VTT, dénommé « VTT_CONCORET », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'ADHERER au PDIPR du Morbihan.
- D'APPROUVER le tracé du sentier de randonnée tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000ème annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ci-joints.
- DE S'ENGAGER en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :
  - A maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
  - A ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
  - A autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes,
  - A ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère naturel,
- D'AUTORISER
  - Ploërmel Communauté à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
  - Ploërmel Communauté à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
  - Ploërmel Communauté à passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Département, le Propriétaire privé, la Commune et éventuellement l'Intercommunalité le cas échéant, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s),
  - Ploërmel Communauté à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES DU MORBIHAN COURRIER D'ADHESION

Qu'une collectivité territoriale en soit propriétaire ou non, le rôle des élus locaux est fondamental dans la politique forestière territoriale. Les Collectivités forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois.

Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation.

Une association a été créée en ce sens dans le département le 20 février 2023.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Collectivités forestières, ainsi que les statuts, Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure. Montant de l'adhésion : 100 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité et par vote à mains levées, de ne pas adhérer à cette association.

VOIRIE COMMUNALE : MISE EN PLACE DE SIGNALISATIONS

M. Richard CRÉPIN, Adjoint à la voirie, fait savoir à l'assemblée que deux sociétés ont été sollicitées pour la fourniture de panneaux de signalisation qui doivent être installés dans certains secteurs, ainsi qu'un complément pour la numérotation des habitations.

Il est présenté à l'assemblée les devis suivants :

- SIGNATURE CENTRE OUEST RENNES WO (Cesson Sévigné 35)
- SELF SIGNAL SIGNALISATION (Cesson Sévigné 35)

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De retenir l'offre de l'entreprise SELF SIGNAL Signalisation
- Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant
- La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal 2023

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES VESTIAIRES

M. Jean-Marie AUBERT, Adjoint aux bâtiments communaux, fait savoir à l'assemblée que deux entreprises ont été sollicitées pour la poursuite du dossier de mise en accessibilité du vestiaire foot (local visiteurs).

Un seul devis a été reçu et présenté à l'assemblée, à savoir :

- MGE Electricité

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De retenir l'offre de l'entreprise MGE Electricité
- Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant
- La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal

RESIDENCE DU VAL AUX FÉES : VENTE DE LOGEMENT

Vu la délibération en date du 09 septembre 2014 approuvant l'acquisition auprès de Bretagne Sud Habitat de 4 pavillons de la résidence « rue Val aux Fées »,

Vu la délibération du conseil en date du 13 juin 2017 autorisant la mise en vente d'un de ces logements,

Vu la délibération en date du 12 novembre 2019 validant la vente du pavillon n°05, cadastré n° ZH 263 (habitation) et n° ZH 250 (garage) de la résidence du Val aux Fées,

Vu la délibération en date du 04 avril 2023, autorisant la mise en vente de 3 logements communaux (avec garage) et fixant le prix de cession,

Vu la délibération en date du 09 mai 2023 validant la vente du pavillon n°02, cadastré ZH 241 (habitation) et ZH 249 (garage) de la résidence du Val aux Fées,

Considérant que M. et Mme Gaëtan SAMSON sont intéressés par l'acquisition du pavillon n°04 se situant sur la parcelle ZH 264 (habitation) et ZH 249 (garage),

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'autoriser M. le Maire à vendre les parcelles ZH 264 et ZH 249
- De Fixer le prix de vente à 42 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Plélan le Grand, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, aux conditions précitées. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu le courrier du 10 février 2021 par lequel M. et Mme SAMSON indiquaient être intéressés par l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH 240 pour la mise en place d'un jardin,

Vu la délibération du 09 mai 2023 autorisant M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de ladite parcelle, à titre gratuit, pour une durée de 5 ans à compter du 1er juin 2023,

Considérant que le terrain se trouve en zone constructible, il est proposé au conseil municipal de vendre le terrain à Monsieur et Madame Gaëtan SAMSON au prix de 15 € TTC le m² (superficie : 203 m²)

Il est demandé également au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Maître PICHEVIN pour la réalisation de l'acte notarial.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'émettre un avis favorable à cette demande,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE

Il est fait lecture à l'assemblée du courrier du 06 juin 2023, de l'école publique Félix Bellamy, sollicitant une participation pour la classe de découverte d'une élève, scolarisée en classe bilingue, domiciliée sur la commune de Concoret.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'émettre un avis favorable à cette demande,
- De fixer à 40 € le montant de la participation communale, comme voté lors de la séance du 14 mars 2023,
- D'autoriser le Maire à procéder au paiement de cette subvention. Les crédits seront prélevés sur le budget communal 2023.

BUDGET 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget communal 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Article	Montant	RECETTES	Article	Montant
Crédit à court terme	1641	50 000.00	Crédit à court terme	1641	50 000.00
Op. 102- Bâtiments communaux	21318	9 713.00			
Op.103- Travaux de voirie	204182	-6 000.00			
Op.103- Travaux de voirie	21538	-4 000.00			
Op.105- Terrains communaux	2138	1 200.00			
Op. 109- Camping	21538	-913.00			
	TOTAL	50 000.00		TOTAL	50 000.00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Article	Montant	RECETTES	Article	Montant
Autres contrib obligatoires	6558	6 475.00	Rembt prestat°par tiers	70878	1 700.00
Int crédit à court terme	66111	2 000.00	Redevance camping	70878	2 870.00
Int des autres dettes	6618	3 000.00	Vente parcelle communale	775	3 015.00
Dotation amort, provis	6817	395.00	Fds départ.DMTO	73223	4 285.00
	TOTAL	11 870.00		TOTAL	11 870.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, décide d'approuver la présence décision modificative et charge M. le Maire de son exécution.

DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (TEN)

Dans la continuité de l'Atlas de Biodiversité Communal et des actions qui sont envisagés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'engager dans la démarche "Territoire Engagé pour la Nature".
Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- d'émettre un avis favorable à cette candidature
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, BLANCHE Marina, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, MACÉ Camille, MESLÉ Gaëtan, PRESSE Christophe. Absents : AUBRY Gwenaël, BOURIEN Yannick, DESBOIS Alice, GARCIA Déborah.

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE

Après délibération, le Conseil DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.
Le Procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023, est approuvé par un vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Arrivée de M. AUBRY Gwenaël et M. BOURIEN Yannick

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Vu les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport d'activité retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport reprend notamment l'ensemble des services mis à disposition des citoyens.
Considérant que celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.
Il est présenté à l'assemblée, le rapport d'activités de Ploërmel Communauté accompagné du dernier compte administratif, pour l'année 2022.
Le conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2022.

SMICTOM CENTRE OUEST : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités pour l'année 2022 du Smictom Centre Ouest.
Il est proposé au conseil municipal d'adopter le rapport.
Après avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité 2022 du Smictom Centre Ouest

MORBIHAN ENERGIES : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

En application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2022 de Morbihan Energies doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre 2023.
M. le Maire présente le rapport d'activité pour l'année 2022 accompagné du compte-rendu de l'exploitant Enedis.
Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce rapport.
Après délibération, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le rapport est adopté par le conseil municipal.

MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE : RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Maire rappelle que depuis 2017 la commune de Concoret adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.
LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS
La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :
Pour les collectivités affiliées :
- 72 € / agent / an
- Première visite : 72 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

Pour les collectivités non affiliées :
- 74 € / agent / an
- Première visite : 74 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €

LA REFORME DE LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.
L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.
Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention.
Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

LA DECLARATION ANNUELLE DES EFFECTIFS ET LA FACTURATION
Afin de faciliter la gestion administrative de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :
- déclaration des effectifs au 1er janvier de l'année N avant le 15 mars de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;
- à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;
- facturation de l'adhésion pour la période janvier à décembre de l'année N en avril de l'année N (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

Un projet de convention actualisé, pour une durée d'exécution de 3 ans, est proposé.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :
- D'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention pour une prise d'effet au 1er janvier 2024.

REPAS DES AINÉS : ORGANISATION ET TARIFS 2023

Le repas annuel offert par la commune aux personnes de 70 ans et plus, se déroulera le samedi 25 novembre prochain, à l'Espace Eon de l'Etoile.
Afin de pouvoir procéder à l'encaissement des repas payants sur la régie correspondante, il y a lieu de fixer le tarif du repas pour les personnes de moins de 70 ans. (18.00 € pour l'année 2022 - Tarif inchangé depuis 2011)
Le Conseil Municipal, doit se prononcer sur les points suivants :
- le tarif du repas pour les moins de 70 ans et accompagnants,
- le prestataire musical.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :
- de fixer le prix du repas pour les accompagnants à 20 €
- d'encaisser ces recettes sur la régie « Produits divers »
- de faire intervenir un ou plusieurs animateurs qui seront rémunérés par le budget communal 2023

RESIDENCE DU VAL AUX FÉES - VENTE DE LOGEMENT : MODIFICATIONS

Vu la délibération en date du 09 septembre 2014 approuvant l'acquisition auprès de Bretagne Sud Habitat de 4 pavillons de la résidence « rue Val aux Fées »,
Vu la délibération du conseil en date du 13 juin 2017 autorisant la mise en vente d'un de ces logements,
Vu la délibération en date du 12 novembre 2019 validant la vente du pavillon n°05, cadastré n° ZH 263 (habitation) et n° ZH 250 (garage) de la résidence du Val aux Fées,
Vu la délibération en date du 04 avril 2023, autorisant la mise en vente de 3 logements communaux (avec garage) et fixant le prix de cession,
Vu la délibération en date du 09 mai 2023 validant la vente du pavillon n°02, cadastré ZH 241 (habitation) et ZH 249 (garage) de la résidence du Val aux Fées,
Vu la délibération en date du 26 septembre 2023, autorisant la mise en vente du pavillon n°04 se situant sur la parcelle ZH 264 (habitation) et ZH 249 (garage),
Considérant que M. et Mme Samson souhaiteraient acquérir le garage qui se trouve mitoyen de leur propriété actuelle
Considérant que les délibérations des 09 mai et 26 septembre 2023 autorisent la mise en vente de la parcelle ZH 249 (garage) à deux demandeurs différents, il y a lieu d'annuler la délibération du 09 mai 2023.
M. le Maire propose au conseil municipal les modifications suivantes relatives aux ventes en cours :
- Vente du Pavillon n°02 : Parcelle ZH 241 (habitation) et parcelle ZH 247 (garage)
- Vente du pavillon n°04 : Parcelle ZH 264 (habitation) et parcelle ZH 249 (garage)

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :
- D'annuler la délibération du 09 mai 2023
- D'émettre un avis favorable aux propositions présentées

VENTE DE TERRAIN

Vu le courrier du 16 septembre 2023 par lequel M. et Mme Pinel font part de leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée ZH 37 (surface d'environ 200 m²),
Considérant que le terrain se trouve en zone constructible, il est proposé au conseil municipal de vendre le terrain à Monsieur et Madame Pinel au prix de 15 € TTC le m² .
Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :
- D'émettre un avis favorable à cette demande,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Le coût du bornage sera pris en charge par les demandeurs

EMPRUNT COURT TERME

La résidence autonomie fait face à des difficultés de trésorerie pour honorer l'échéance de l'emprunt du mois d'août 2023. Après avoir échangé avec le crédit mutuel, la seule solution qui a été trouvée est de réaliser un emprunt à court terme auprès de la commune afin de pouvoir résoudre le problème. En parallèle, il est prévu de vendre la résidence autonomie à Morbihan Habitat, ce qui permettra de rembourser cette avance à la commune, une fois l'acquisition réalisée.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner la proposition faite par ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour un crédit de trésorerie.

- Organisme : ARKEA BANQUE E&I
- Montant : 50 000 €
- Durée : 6 mois
- Taux : index TI3M (marge 0.52 %)
- Commission d'engagement : 250 €

En complément, une convention financière devra être conclue entre la commune et le CCAS afin de prévoir les modalités et conditions de remboursement.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS avec les caractéristiques énoncées ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur
- D'autoriser le Maire à signer une convention financière avec le CCAS
- A inscrire au budget communal 2023 les montants correspondants
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant de 140 000 € attribuée par le Crédit Agricole arrive à échéance le 8 novembre 2023.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de celle-ci.

La proposition du Crédit Agricole est la suivante :

- Plafond : 140 000 €
- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,55 %
- Frais de mise en place : 0.25 %
- Durée : 1 an

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE

L'association « Les amis de Point-Clos » œuvre pour la mémoire et l'entretien du site de l'ancien camp d'aviation, exposition de cet été en mairie.

L'association tiendra son assemblée générale le 2 décembre prochain et organise une exposition et une démonstration de virtualisation. La maquette réalisée en 2022 a évolué et la réalité virtuelle prend des airs plus réalistes.

L'association sollicite la mairie de Concoret cette année pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Eon de l'Etoile pour la journée du samedi 2 décembre 2023.

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la demande de mise à disposition gratuite de la salle Eon de l'Etoile.

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE MINTIER Yves, MACÉ Camille, MESLÉ Gaëtan, PRESSE Christophe. Absents excusés : BLANCHE Marina (pouvoir à Y. BOURIEN), LE BARBIER Benoît, MULLER Sarah (pouvoir à R. COIGNARD). Absents : DESBOIS Alice.

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Motion de soutien : garantir un service public local en faveur du grand âge

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2023, est approuvé par un vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DESIGNATION D'UN REFERENT : CTMA DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST

Dans le cadre de ses missions et notamment sa mission de gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust lance une étude sur le bassin versant de l'Yvel-Hyvet. Le périmètre de l'étude se concentre sur les masses d'eau de l'Yvel Amont et l'Yvel Médian, respectivement en état écologique moyen et médiocre. Cette étude est réalisée avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan.

Cette étude vise à connaître l'état physique des cours d'eau et des milieux associés (zones humides, zones de sources…) et à identifier les causes de dégradation de l'état écologique, pour ensuite définir un programme de restauration nécessaire à l'atteinte d'un bon fonctionnement des milieux humides et aquatiques. Cela dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique imposé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

L'étude va démarrer en fin d'année avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Un comité de pilotage de lancement de l'étude se tiendra fin novembre /début Décembre, auquel l'ensemble des acteurs locaux, associations, partenaires… seront conviés.

Pour assurer un bon déroulement de l'étude, le SMGBO sollicite les collectivités afin de désigner un élu référent. Celui-ci serait l'interlocuteur privilégié, et si besoin un relais auprès des

administrés (agriculteurs, riverains…), durant toute la réalisation de l'étude.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De nommer en qualité d'élu référent : M. Jean-Marie AUBERT

FOURNISSEURS D'ELECTRICITE : CONTRATS

Vu la délibération n° 13/05/2019 du 14 mai 2019 actant l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés »,
Vu la consultation lancée par Morbihan Energies pour la fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2024,
Vu les résultats de celle-ci attribuant le nouveau marché à la société Total Energies,
Vu le code de l'énergie, notamment l'article L 337-7 qui donne accès aux tarifs règlementés aux collectivités employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros pour leurs sites de consommation dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA,
Sachant que la collectivité dispose d'un site (espace Eon de l'Etoile) classé en segment C4 et de 10 sites classés en segment C5,
Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le maintien ou non des sites C5 auprès du fournisseur actuel EDF
Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De conserver le fournisseur (EDF) pour les 10 sites classés en segment C5, aux Tarifs Réglementés de Vente ;
- Prend acte que la société Total Energies deviendra le fournisseur du site classé en segment C4, à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre du groupement de commandes avec Morbihan Energies ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document lié à ces contrats ;
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DENOMINATIONS DE VOIES ET NUMEROTATIONS COMPLEMENTAIRES

Vu l'article L 2121-30 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations du conseil municipal en date des 03/10/2011, 03/05/2013, 13/06/2017, 16/02/2021 et 30/03/2021,
Vu les arrêtés du Maire en date des 27/12/2013, 05/12/2017 et 31/05/2021,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.
Considérant qu'il appartient également au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.
Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du Maire ».
Considérant les projets de constructions, divisions et aménagements nouveaux nécessitant de procéder à une numérotation complémentaire et à la nomination de voies nouvelles et/ou de mises à jour,
Après délibération, le Conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, de :

- Valider le principe général de dénomination
- D'adopter les dénominations suivantes :
  - Lotissement Les Coteaux du Lohis
  - Les Vallées
  - Fontaine Boure
  - Les rues Robins
  - Rue du Chemin Pourpre
- De charger M. le Maire de procéder à la numérotation des immeubles par arrêté
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

MORBIHAN HABITAT : CONVENTION DE GESTION

Vu la délibération en date du 17/12/2020 autorisant M. le Maire à signer la convention de gestion des logements communaux situés résidence du Val aux fées, avec l'organisme Bretagne Sud Habitat pour une durée de 3 ans,
Considérant que cette convention arrive à échéance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'autoriser :

- Le Maire à signer une nouvelle convention de gestion, et de tout avenant à intervenir, avec Morbihan Habitat pour une durée de 3 ans à compter du 30/12/2023, renouvelable une fois par reconduction expresse
- Morbihan Habitat à percevoir l'APL en lieu et place de la Commune

PLU : DESIGNATION D'UN NOUVEAU CABINET

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 avril 2021 décidant l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 octobre 2021 nommant le cabinet FUTUR PROCHE pour cette mission,
Vu l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire (jugement du 25 octobre 2023) envers la SAS FUTUR PROCHE,
Afin de poursuivre la procédure engagée, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les deux propositions reçues,
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De RETENIR la proposition de K urbain pour un montant total HT de 32 670.00 € (hors variantes)
- D'AUTORISER le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,
- De PROCEDER aux mandatements au fur et à mesure de l'avancement des prestations
- De SOLLICITER les services de l'Etat pour l'attribution d'une dotation complémentaire au titre de la DGT Urbanisme.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT, DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT ENGAGES PAR LES PERSONNELS DANS LE CADRE DE DEPLACEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;
Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991;
Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques,
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Le Maire rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.
Remboursement des frais kilométriques
Considérant qu'en vertu de l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, l'agent autorisé à utiliser son véhicule terrestre à moteur pour les besoins du service est indemnisé de ses frais de transport soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'outre-mer.
Considérant que l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé fixe les taux des indemnités kilométriques en vigueur.
Remboursement des frais de repas et d'hébergement
Considérant que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ;
Considérant que l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, comme suit pour les taux de base :
Hébergement : 90 €
Déjeuner : 20 €
Dîner : 20 €
Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- de retenir le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire dans les conditions réglementaires susmentionnées,
- de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions règlementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ;
- de retenir le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond de 20 € par repas au maximum.
- de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;
- d'autoriser le Maire à exécuter la présente délibération.

ORIENTATIONS POUR UNE STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier du conseil départemental présentant les orientations de la stratégie départementale de l'habitat.
Il est proposé au conseil municipal d'échanger à ce sujet afin d'enrichir la réflexion du conseil départemental. La version consolidée de ce document sera présentée en conseil départemental lors de sa session du 22 décembre 2023.
Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- Prend acte du document présenté.

MOTION DE SOUTIEN : GARANTIR UN SERVICE PUBLIC LOCAL EN FAVEUR DU GRAND AGE

Depuis plusieurs années, les signaux d'alerte se multiplient sur la dégradation du secteur médico-social et plus particulièrement les conditions d'exercice pour assurer le bien-être de nos ainés sur nos territoires.
Difficultés financières croissantes des Résidences Autonomies, des EHPAD, des Services d'Aide à Domicile, difficultés de recrutement et épuisement du personnel, absence de compensation des nouvelles dépenses instaurées par l'Etat, inflation et factures énergétiques qui s'envolent, inégalités territoriales, recours à l'usage de crédits non reconductibles renforçant la dépendance et la fragilité des structures… élu.es municipaux, directrices et directeurs de CCAS, ou d'établissements, tous partagent ce même constat alarmant.
Cette froide réalité des chiffres, confirmée par les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, nous révèle que les réserves financières de nombreux établissements ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.
Quand la prise en charge de nos ainés est fragilisée, c'est l'équilibre de nos territoires et le sens de notre société qui sont menacés.
La force du collectif doit se faire entendre pour exprimer une solidarité régionale et transpartisane afin d'exiger un cadre et des moyens à la hauteur de l'enjeu et des besoins pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens.
Suite à l'initiative au printemps 2023 de Maires des Côtes d'Armor et du Finistère, cette expression prend forme aujourd'hui avec la mobilisation de collectivités des 4 départements bretons. Volontaires pour se faire entendre auprès de l'exécutif, elles partagent l'ambition d'agir ensemble dans cette motion de soutien à un service public local en faveur du grand âge :

- Pour exiger l'adoption rapide d'une loi grand âge, dont l'annonce sans cesse repoussée, laisse les élus locaux gérer seuls la situation ;
- Pour obtenir des solutions pérennes et équitables aux problématiques financières des établissements et services médico sociaux ;

- Pour refuser de faire supporter aux familles, aux résidents et usagers les augmentations de charges car choisir de bien vieillir cela ne peut être une variable d'ajustement dans un budget du quotidien ;

Pour solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales puisque les élus locaux, situés en première ligne sur la mise en œuvre d'actions, sont fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age.

Après délibération, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- ADOPTE la motion présentée

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, BLANCHE Marina, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, MESLÉ Gaëtan, PRESSE Christophe. Absents excusés : AUBRY Gwenaël, BOURIEN Yannick (pouvoir à M. BLANCHE), LE MINTIER Yves, MACÉ Camille. Absents : DESBOIS Alice.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2023, est approuvé par un vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RESSOURCES HUMAINES : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, la commune a souscrit un contrat relatif aux risques statutaires auprès de Groupama.

Depuis 1999, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG du Morbihan) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

La commune a demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose que le centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de cette négociation. L'assurance Groupama a également été sollicitée pour une révision de ce contrat.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il est proposé à l'assemblée d'étudier l'ensemble des propositions reçues.

Après étude et délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'organisme d'assurance GROUPAMA :
  - Franchise : 20 jours
  - Taux de cotisation : 5,45%
  - Niveau de prestation : 100 %
- D'autoriser le Maire à signer tout document en résultant

PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

Et après avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

RESIDENCE DU VAL AUX FÉES : VENTE DE LOGEMENT AU CCAS

Vu la délibération en date du 09 septembre 2014 approuvant l'acquisition auprès de Bretagne Sud Habitat de 4 pavillons de la résidence « rue Val aux Fées »,

Vu la délibération en date du 04 avril 2023, autorisant la mise en vente de 3 logements communaux (avec garage) et fixant le prix de cession,

Considérant que le CCAS de Concoret est intéressé par l'acquisition du pavillon n°02 se situant sur la parcelle ZH 241 ainsi que du garage de la parcelle ZH 247 ;
Considérant qu'il y a lieu de compléter la délibération du 17 octobre 2023 afin de finaliser cette transaction immobilière ;
Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Vendre les parcelles ZH 241 et ZH 247 au CCAS de Concoret
- Fixer le prix de vente à 45 500 €.
- Solliciter Maître PICHEVIN pour la réalisation de l'acte notarial.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la vente, au profit du CCAS de Concoret, du Pavillon n°02 : Parcelle ZH 241 (habitation) et parcelle ZH 247 (garage)
- De fixer le prix de vente à 45 500 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Plélan le Grand, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, aux conditions précitées. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

TARIFS COMMUNAUX 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le travail de la commission finances en date du 04 décembre 2023 proposant une augmentation de certains tarifs, à hauteur de 2 %,
Il est présenté à l'assemblée l'ensemble des tarifs communaux actuels.
Le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2024,
Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De fixer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024, selon le tableau annexé à la présente délibération.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

LOGEMENTS LOCATIFS : REVALORISATION DES LOYERS 2024

Vu la délibération du conseil en date du 06 décembre 2022 fixant les loyers communaux pour l'année 2023,
Vu les conventions signées confiant à Morbihan Habitat et Soliha la gestion des logements locatifs communaux,
Selon le cadre réglementaire, l'augmentation ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) qui est de 3.50 %.
Les membres du conseil sont amenés à se prononcer sur la révision des loyers à compter du 1er janvier 2024.
Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'augmenter les loyers à hauteur de 3.50 %.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CENTRE DE L'IMAGINAIRE ARTHURIEN : ORGANISATION D'UN CONCERT - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Centre de l'Imaginaire Arthurien, dans le cadre de la saison culturelle 2024 « le chevalier au dragon » souhaite organiser un concert le samedi 27 avril 2024. Ce concert sera donné dans l'Eglise de Concoret par la compagnie Mille Bonjours et intitulé « le Roman de la Violette ».
Le Centre de l'Imaginaire Arthurien sollicite la Municipalité pour un partenariat à hauteur de 1 000 €.
Le Conseil Municipal décide, par un vote à mains levées (10 Pour - 1 Contre) :

- - D'émettre un avis favorable à cette demande.
- - D'inscrire la dépense au budget communal 2024

BUDGET 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°02 -

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget communal 2023,
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Article	Montant	RECETTES	Article	Montant
Morbihan Energies : solde Rénovation réseau EP	21538-103	9 036,00	Rénovation réseau EP : participation de Morbihan Energies	1328	9 036,00
			Virt de la section de Fonct	O21	
	TOTAL	9 036,00		TOTAL	9 036,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Article	Montant	RECETTES	Article	Montant
Services bancaires	627	145.00			
Charges sécu soc et prév	6450	-3 526.00			
Intérêts des autres dettes	6618	2 003,00			
Dégrèvt jeunes agriculteurs	7391111-014	292,00			
Titres annulés	673	1 086.00			
Virt à la section d'Invest	O23	0,00			
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à ces modifications budgétaires
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

Coûtaijes qemunaos 2024

Tarifs communaux 2024

Annexe délibération du 12/12/2023

LOCATION ESPACE EON DE L'ETOILE

1. Grande salle et cuisine

Particuliers Habitants la COMMUNE de CONCORET :

	Tarif actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Grande salle seule		
1 jour	180 €	183.60 €
2 jours	220 €	224.40 €
Grande salle + cuisine		
1 jour	250 €	255.00 €
2 jours	300 €	306.00 €
SONO (lecteur CD + micro)	50 €	51.00 €
Conditions : Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat. Versement du solde (encaissé après la date de location) Caution ménage : 400 € - Caution location : 1 500 € Attestation d'assurance responsabilité civile		

Tarif applicable aux agents communaux habitants hors commune (DCM du 17/03/2023)

Particuliers Habitants HORS COMMUNE :

	Tarif actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Grande salle seule		
1 jour	320 €	326.40 €
2 jours	470 €	479.40 €
Grande salle + cuisine		
1 jour	440 €	448.80 €
2 jours	640 €	652.80 €
SONO (lecteur CD + micro) - Vidéoprojecteur	50 €	51.00 €
Conditions : Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat. Versement du solde (encaissé après la date de location) Caution ménage : 400 € - Caution location : 1 500 € Attestation d'assurance responsabilité civile		

Associations de la COMMUNE de CONCORET :

	Tarif actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Grande salle seule		
1 jour	60 €	61.20 €
2 jours	100 €	102.00 €
Grande salle + cuisine		
1 jour	100 €	102.00 €
2 jours	170 €	173.40 €
Assemblée Générale ou manifestation sans vente (repas, buvette, vente, entrées payantes…)	Gratuit (1 fois par année civile)	
SONO (lecteur CD + micro) - Vidéoprojecteur	50 €	51.00 €
Conditions : Siège social sur la commune de Concoret. Caution ménage : 400 € - Caution location : 1 500 € Gratuité pour les deux écoles pour la fête de l'école, la kermesse et les arbres de Noël Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat Versement du solde (encaissé après la date de location) Attestation d'assurance responsabilité civile		

Associations HORS COMMUNE :

	Tarif actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Grande salle seule		
1 jour	150 €	153.00 €
2 jours	180 €	183.60 €
Grande salle + cuisine		
1 jour	180 €	183.60 €
2 jours	220 €	224.40 €
SONO (lecteur CD + micro) - Vidéoprojecteur	50 €	51.00 €
Conditions : Caution ménage : 400 € Caution location : 1 500 € Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat Versement du solde (encaissé après la date de location) Attestation d'assurance responsabilité civile		

2. Salle de réunion (COULOIR)

	Tarif actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Conditions : Gratuité de la petite salle seule pour des réunions si utilisation du lundi au jeudi soir inclus pour les associations et habitants de la commune.	Gratuit	Gratuit

3. Salle de restauration scolaire

	Tarif actuel (DCM 02/02/2009)	Décision CM
Conditions : Location pour vin d'honneur lorsque la grande salle est déjà louée	50 €	50 €

4. Obsèques : réunion familiale

	Tarif actuel (DCM 16/10/2018)	Décision CM
Conditions : Grande salle ou salle de restauration scolaire (en fonction des disponibilités), mise à disposition pour les familles à la suite d'une cérémonie d'obsèques.	Gratuit	Gratuit

5. Pratiques de loisirs

Grande salle Espace Eon de l'Etoile ou Maison des associations	Tarif actuel	Décision CM
(DCM 08/11/2022) Conditions : - Aux associations concoretoises - En période scolaire - 1 soir par semaine (lundi mardi ou jeudi)	Forfait annuel 150 €	Forfait annuel 150 €
(DCM 14/03/2023) Conditions : – Associations	30 € par jour	30 € par jour

LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

	Tarif actuel	Décision CM
Associations de la commune Conditions : La priorité d'utilisation de ce local est donnée au Club de Football en fonction de ses besoins. *(Délibération du 04/11/2014)*	Gratuit	Gratuit
Caution pour dégradations ou ménage non fait *(délibération du 05/07/2016)*	100 €	100 €

SERVICES PERISCOLAIRES

1. Tarifs restaurant scolaire :

	Tarif actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Repas Enfant	3.10 €	3.10 €
Panier repas Conditions : 50 % du plein tarif en vigueur (article 5 du règlement)	1.55 €	1.55 €
Repas Adulte Conditions : enseignants, intervenants scolaires, stagiaires occasionnels, personnel communal * Frais de repas – barème annuel des impôts	4.95 €*	4.95 €*

2. Tarifs garderie :

(Délibération du 14/06/2018)	Tarif actuel	Décision CM
Conditions : Goûter inclus	0.50 € par ½ heure	0.51 € par ½ heure
Dépassement horaire *(Délibération du 15/10/2020)*	2 € par ½ heure	2.04 € par ½ heure

REGIES DIVERSES

1. Régie photocopies

(délibération du 10/07/2007)	Tarif actuel	Décision CM
PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC		
A4 Noir et Blanc	0.30 €	0.30 €
A4 Noir et Blanc Recto-Verso	0.50 €	0.50 €
A3 Noir et Blanc	0.40 €	0.40 €
A3 Recto-Verso	0.70 €	0.70 €
Associations communales	1/2 tarif	1/2 tarif
Elus, employés communaux	gratuit	gratuit
PHOTOCOPIES COULEURS		
A4 couleur	1.00 €	1.00 €
A4 Couleur Recto-Verso	1.80 €	1.80 €
A3 couleur	1.50 €	1.50 €
A3 couleur Recto-Verso	2.80 €	2.80 €
Associations communales	1/2 tarif	1/2 tarif
Elus, employés communaux	1/2 tarif	1/2 tarif

2. Gobelets Concoret réutilisables

(délibération du 24/05/2012)	Tarif actuel	Décision CM
Gobelet non restitué après emprunt	1.00 €	1.00 €
Conditions : Remise d'un chèque de caution lors de la mise à disposition : 1 € par gobelet emprunté.		

CIMETIERE COMMUNAL

Cimetière et columbarium : concessions (avec ou sans caveau)

	Tarif Actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Concession 15 ans	90 €	90 €
Concession 30 ans	150 €	150 €

Jardin du souvenir : redevances

	Tarif Actuel (DCM 14/03/2023)	Décision CM
Dispersion (seule) des cendres	30 €	30 €
Dispersion des cendres et pose d'une plaque nominative pour 15 ans	90 €	90 €
Dispersion des cendres et pose d'une plaque nominative pour 30 ans	150 €	150 €

TARIFS MATERIEL COMMUNAL

Broyeur de végétaux communal

(délibération du 11/06/2019)	Tarif actuel	Décision CM
Conditions : Habitants de la commune - Chèque de caution : 500 € Signature d'une convention	gratuit	gratuit

Association « Club du Val aux Fées »

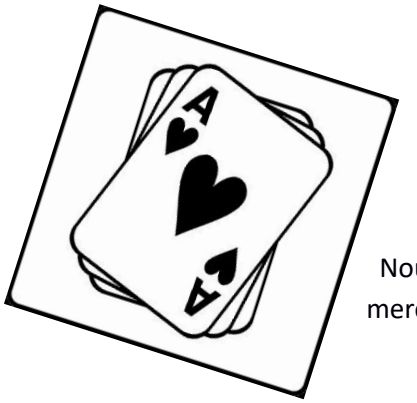

Nous sommes un petit groupe de fidèles adhérents, assidus aux retrouvailles du mercredi après-midi, salle Eon de l'Etoile.

L'année 2023 nous a permis de reprendre nos habitudes en toute convivialité et c'est cela qui compte. Il y a eu des joies et des peines partagées par tous et c'était bon d'en parler.

Chaque mercredi, nous faisons en sorte d'oublier nos soucis pour quelques heures, afin de nous adonner à nos activités de prédilection, scrabble, palets, triomino et surtout la belote.

Nous terminons toujours par un goûter réconfortant.

En 2024, nous tâcherons de concrétiser quelques projets de sorties dans les environs.

Bonne année 2024 à tous.

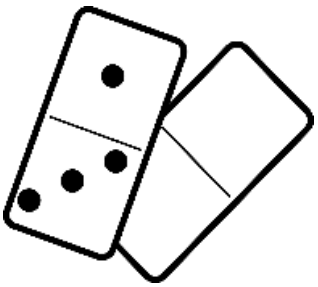

Association « Compagnie TerRain'vAgue »

La compagnie est présente sur le territoire à travers la transmission de la danse, du yoga et de spectacles.

Retrospective 2022-2023

La saison dernière la compagnie a proposé différentes performances :

- Ateliers chorégraphiques à Mauron et ateliers danse dans les écoles dans le cadre du PEL.
- Au marché du 1er mai à Concoret un défilé et la pièce "Jukebox" avec les danseurs des ateliers danse.
- Spectacle Kolam le 22 mai à Concoret, Un mandala dansé et sonore avec Julien Coste et Maëlle Pencalet.
- A l'inauguration du chemin buissonier du CPIE la performance "Fusion-Ebullition" avec les danseurs des ateliers danse.
- Yoga tous les mardis matins au camping de Concoret.

Actualité 2023-2024

Pour cette nouvelle saison la compagnie continue sur sa lancée.

- **Ateliers chorégraphiques à Mauron** les mercredis pour les 3-5 ans, les 6-9 ans et les ados-adultes sur le thème de la bande dessinée et la danse. Ainsi que des projets de vidéo-danse.
- La compagnie intervient aussi dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local). Maëlle Pencalet donne des ateliers de **danse dans des école de Ploërmel Communauté**.
- **Performance** à l'inauguration du **chemin buissonnier** avec le CPIE en juin 2024.
- **Yoga** au camping de Concoret en été 2024.
- Représentations du **spectacle Kolam** sur le territoire.
- **Fête de La rêverie** le 20 juillet à l'antre de l'éléphant à Muel.

Pour nous suivre

contact@compagnie-terrain-vague.fr
07 85 01 08 59
www.compagnie-terrain-vague.fr
facebook TerRain'vAgue

Association « L'Arbre à Jeux »

« L'Arbre à Jeux » est une ludothèque associative.

Une ludothèque ?

C'est comme une bibliothèque, mais avec des jeux de société qu'on emprunte durant une période donnée pour y jouer chez soi en famille ou entre amis...

Notre association existe depuis 10 ans et possède près de 250 jeux destinés à des publics enfants (à partir de 3 ans) et adultes.

Ceux-ci sont accessibles et empruntables lors de nos permanences qui ont lieu trois fois par mois (de septembre à juin) à « La Maison d'Ernestine » :

- le 1er mardi du mois de 17h à 19h,
- les 2e et 4e vendredi du mois de 20h à minuit.

L'accès à la première séance est libre et gratuit et lors des permanences, des bénévoles sont là pour vous aider dans votre recherche d'un jeu, vous en expliquer les règles, jouer avec vous...

Chaque année, lors des vacances scolaires de février/mars, nous organisons une grande fête à l'attention des joueurs de tous âges : « Les 12 Heures du Jeu ».

Au programme de cette prochaine édition entièrement gratuite : des jeux de société bien sûr mais également des grands jeux en bois (dont certains conçus cette année par notre ludothèque en lien avec le CPIE afin de sensibiliser à la biodiversité), des jeux vidéo, des tournois en pagaille, un espace pour les tous petits et tout ce qu'il faut pour se restaurer sur place et n'avoir qu'à jouer jusqu'au bout de la nuit ! Ce sera aussi le grand retour du tournoi de Black Jack animé par notre croupier professionnel favori, Yannick Van Belleghem, venu tout droit de Belgique rien que pour nous !

« Les 12 Heures du Jeu », samedi 2 mars 2024, de 14h à 2h, salle Éon de l'Étoile à Concoret.

Association « L'Arbre à Jeux », 22 place du Pâtis Vert, 56430 CONCORET
Facebook: https://facebook.com/LarbreaJeuxConcoret
Site Internet: www.larbreajeux.jimdofree.com
Mail : larbreajeux@gmx.fr
Adhésion annuelle :10 euros

Association « APEL et OGEC Ecole Saint Laurent »

De l'école Saint Laurent - CONCORET

Tous les membres des associations de l'école Saint Laurent s'unissent pour vous souhaiter le meilleur pour cette année 2024, qu'elle soit source de partage et de joie…

Nous pourrons construire les souvenirs de cette nouvelle année en gardant en mémoire ceux de celle qui vient de s'écouler, chargée en moments forts.
Voilà un petit retour en images sur les activités, sorties et ateliers qui auront ponctué la vie scolaire de nos enfants.

Atelier Danse avec Gabrielle Rousse,

Le Spectacle « La Serpillière de Monsieur Mutt »,

Celui de « Mirabelle et ses amis »,

Les Ateliers Court-métrages avec Roger Malo,

Du théâtre avec « Peau d'Âne »,

Le Prix Littéraire des Korrigans – Rallye Lecture,

Les Olympiades & Cross,

Intervention de l'association Roulopa,

Journée Brocéliande Nature,

Activité Piscine à Mauron,

La Sortie Scolaire à la base de loisirs de Trémelin,

Sans oublier l'école dehors en partenariat avec le CPIE et bien d'autres activités…

Il aura fallu le dynamisme de l'équipe pédagogique autant que de celle des bénévoles qui ont œuvré ensemble pour donner le maximum aux enfants ainsi qu'à l'école.
Cette année fut ponctuée des traditionnels évènements qui s'installent et prennent leurs marques depuis quelques éditions.

Retour de l'Arbre de Noël après deux années d'annulation en raison des mesures sanitaires. Les enfants nous ont offert un magnifique spectacle sur le thème de l'Art à l'école.

L'année continua avec le repas annuel, mobilisant un grand nombre de bénévoles en cuisine.

Le printemps amena avec lui la seconde édition du Marché de Pâques avec ses ventes de livres, de fleurs, de bulbes… dans la convivialité des Portes ouvertes de l'école.

Rapidement les préparatifs de la Marche Gourmande de Brocéliande deviennent une priorité pour les bénévoles, dans le but de toujours améliorer cet évènement phare et exceptionnel depuis sa création. Cette Marche Gourmande n'en finit plus de grandir, de prendre de l'ampleur et c'est grâce aux efforts de tous ; organisateurs et participants.

Puis la Kermesse, point clé de l'année, avec le spectacle des enfants, les jeux, le vide grenier, la tombola ! Et oui, un grand moment de partage encore et toujours dans la convivialité, et la bonne humeur pour graver de bons et beaux souvenirs dans les esprits de nos petits.
Il aura également fallu souhaiter un bon et joyeux départ à une partie de l'équipe pédagogique qui a pris son envol vers d'autres missions toutes aussi passionnantes.

Et bien sûr, quand certains partent, d'autres restent, arrivent ou même reviennent… C'est ainsi que nous avons pu voir Tony (Enseignant) garder son poste malgré les incertitudes mais également pour notre plus grand bonheur.

Pour les retours, deux postes clés, tout d'abord à la direction, Lydie que nous accueillons à bras ouverts pour garder le dynamisme qui rend cette école familiale aussi humaine et agréable.
Et également le retour de Yaïza (ASEM) qui après un détour en Australie nous revient avec toujours autant d'énergie.

Nous souhaitons la bienvenue à Célia (Enseignante) et Karine (AESH) qui viennent toutes deux renforcer cette nouvelle équipe pédagogique qui est déjà au travail pour que cette année soit à nouveau remplie de belles choses.

Un grand merci à eux, ainsi qu'à tous les bénévoles qui sont actifs et motivés pour notre école, pour nos enfants.

Pour participer à cette grande aventure qu'est la vie de notre école, n'hésitez pas… notez dès maintenant sur vos agendas et ne manquez pas nos prochains évènements :

Le 27 janvier 2024, le Repas Annuel de l'école,

Le 23 mars 2024, 3ème édition du Marché de Pâques et Portes ouvertes de l'école,

Le 19 avril 2024, défilé de Carnaval avec l'école du Taureau Bleu,

Le 25 mai 2024, 9ème édition de la Marche Gourmande de Brocéliande,

Le 23 Juin 2024, Kermesse de l'école et vide grenier.

Association «AEP Ecole Saint Laurent »

AEP Saint-Laurent

Pour sa 8 ème édition, l'AEP Saint-Laurent a organisé la Marche Gourmande de Brocéliande. Cet événement est organisé au profit de l'école Saint-Laurent. 130 Bénévoles ont permis la réalisation de l'édition 2023. L'organisation de cet événement a demandé un travail de plusieurs jours offrant une prestation de qualité. Tout au long des itinéraires, une équipe de bénévoles ainsi qu'un balisage a permis d'orienter et de sécuriser l'ensemble des parcours. C'est avec plaisir que chaque membre de l'organisation a vu le retour de bons nombres de participants des années précédentes.

Dans une ambiance conviviale et bucolique, plus de 2000 marcheurs ont pu apprécier les 4 circuits proposés de 10, 12, 15 et 20 km. Le traditionnel verre de Godinette a ouvert les festivités. Puis, "la brochette du randonneur", une nouveauté pour cette édition, a été appréciée aux abords du château de Comper. Dans la salle L'Eon de l'étoile, Emmanel Dubois a su assurer l'ambiance bien après minuit et accueillir les derniers marcheurs.

La prochaine édition aura lieu le :

SAMEDI 25 MAI 2024

RÉSERVATION DÈS FÉVRIER

L'AEP est l'association propriétaire des bâtiments et est donc chargée de l'entretien de l'école. Les bénéfices de cet événement permettent de financer sa rénovation

Départs échelonnés dans la cour de l'école de 16h30 à 20h

Ces quatre balades empreintes de la légende de Merlin l'enchanteur ont permis à tous les randonneurs de faire des pauses gourmandes et animées .
Et qui sait, peut-être croiser des elfes et des korrigans

A Point-Clos l' alignement des tables et des bancs a invité les marcheurs à une pause bien méritée afin de déguster la galette saucisse.

Renseignements et réservations: https://marchegourmande.wordpress.com
marchegourmandebroceliande@gmail.com
tel: 06.10.35.75.80

Association «Sylv n'Co »

Parmi les choses que nous apprécions, certaines se dégradent avec le temps : le sol, le silence, la biodiversité, l'obscurité, les arbres... En y regardant de plus près, il est souvent possible d'identifier quelle est l'origine de leur dégradation.
*La façon par exemple dont nous traitons les arbres et les forêts, qui met en relief cette p*aradoxale vision moderne : «On refuse les coupes d'arbres et on adore les feux de cheminée» (*Le Monde, décembre 2022*).

Ainsi la forêt est devenue le terrain d'expression d'enjeux subtils. D'un côté une conception de la forêt avant tout comme une ressource à exploiter, s'appuyant sur une monoculture intensive du bois. De l'autre une prise de conscience que la forêt est un organisme vivant jouant un rôle de régulation irremplaçable dans l'équilibre des écosystèmes, des paysages et du climat. Sylv'n co, en s'appuyant sur la « charte pour des forêts vivantes », se propose de réconcilier exploitation forestière et respect du vivant car, à nos yeux, un modèle sylvicole résilient s'impose.

L'association SYLV'N CO, créée en 2017, branche locale du RAF (Réseau pour les Alternatives Forestières), s'investit dans la promotion d'une sylviculture douce, durable, respectueuse de l'environnement et socialement équitable.

SYLV'N CO propose de mettre en lien les personnes sensibles à ces valeurs et à l'avenir des forêts.

Elle est à l'initiative de différentes activités :
- Chaque premier samedi du mois l'association propose de se retrouver en forêt : balade pour une meilleure compréhension de l'écosystème forestier, opération de plantation, chantier collectif de débroussaillage et/ou d'entretien de parcelles privées. Toutes les personnes intéressées, même sans connaissance particulière, sont les bienvenues. C'est l'occasion de se rencontrer !

- Organisation des Rencontres régionales du RAF, comme celle qui s'est tenue à Concoret en 2021 et celle à venir en 2024 à Ploerdut (56)
- Inventaire forestier participatif pour rédaction de plan de gestion à Sévérac (44)
- construction et installation d'une table de pique-nique au Coty, en bordure du chemin de randonnée, avec un arbre prélevé, scié et façonné sur place. Cette action répartie sur trois journées a permis la rencontre et la collaboration entre professionnels et amateurs.

Contact : SYLV'N CO, 9 le Vaubossard, 56430 Concoret
sylvnco@kaz.bzh

Association «UNC - AFN Concoret»

Association des Anciens combattants - UNC – AFN de Concoret
1923 – 2023
100 ans de la flamme sous l'Arc de Triomphe

L'Union Nationale des Combattants (UNC) est une association nationale, créée en 1918 par Georges Clémenceau et le père Brottier. Dédiée par essence à l'entraide et la camaraderie entre pour les poilus de 1914-1918, l'UNC accueille tous les combattants de 1939-1945, ceux d'Indochine, d'Afrique du Nord, des théâtres d'opérations extérieures, les anciens du service militaire et tous les 'Soldats de France'. Nous comptons une trentaine d'adhérents à Concoret.

Hommage ému à notre camarade Jean-Claude Presse, décédé au mois d'août. Il a marqué notre association pour laquelle il a tant donné : c'était un organisateur, un trésorier, un porte-drapeau, un camarade qui ne s'est jamais défilé à son devoir, un ami vrai. Né le 12 novembre 1940 à Concoret, il est appelé sous les drapeaux en tant que Marsouin et affecté le 1er septembre 1960 au 75ème Rima à Toulon. Début 1961, il arrive en Algérie, dans le secteur de Collo. Le 28 décembre 1961, il est cité à l'ordre du régiment et reçoit la Croix de la Valeur Militaire avec étoile de Bronze. Le 1er avril 1962, nommé caporal-chef. Il aura passé 21 mois en Algérie sur ses 25 mois de service militaire. MERCI Jean-Claude.

Nos activités

L'année 2023 s'est terminée par le repas annuel, aux Ajoncs d'Or, après l'hommage aux morts en AFN, la date officielle étant le 5 décembre.

Les drapeaux ont accompagné les cérémonies commémoratives pour la fête de la **Victoire du 8 mai 1945**, la commémoration de **l'Armistice du 11 novembre 1918** et **l'Hommage aux AFN le 5 décembre**. **Le 14 juillet** est jour de Fête Nationale, à laquelle nous participons avec plaisir.

Ce devoir de mémoire désigne l'obligation morale de se souvenir d'un événement historique tragique et de ses victimes, afin de faire en sorte qu'un événement de ce type ne se reproduise. Dans cette période troublée, souvenons-nous

Agenda : Les événements 2024

- **12 mai** : Fête de la Victoire du 8 mai 1945
- **14 juillet** : Fête Nationale
- **10 novembre** : Commémoration Armistice 1918 et hommage aux morts de toutes les guerres
- **8 décembre** : Hommage aux Morts aux combat en Afrique du Nord – Repas
- **25 janvier 2025** : Assemblée générale de l'association UNC-AFN Concoret

Octobre 2024 : Couscous à emporter à Concoret, Espace Eon de l'Etoile. Date à préciser

Cérémonie du 11 novembre 2022

AG départementale le 22 avril à Malestroit

Les Cadets de Mauron présents à nos cérémonies

Cérémonie du 11 novembre 2023

Association « La Maison d'Ernestine »

L'année 2023 à

La Maison d'Ernestine

Fête de soutien très réussie en février.
Plus de 200 personnes sont venues solidairement assister aux spectacles et se réchauffer au son de la chorale et du concert de kumbia.

Un événement clé qui nous ramène à la triste actualité :la venue en juin de **Farah** et **Wadha**, **deux palestiniennes**, en visite en France dans le cadre d'un projet de développement touristique. Pendant deux semaines, elles découvrent Brocéliande et les alentours et partagent aussi leur réalité quotidienne (aujourd'hui à nouveau bouleversée)

Encore et toujours, l'avancée des travaux :
* l'aménagement de la **nouvelle cuisine** au rez-de-chaussée
et sur **l'extension**, la **toiture** et **les enduits de corps en terre-paille** et de finition, avec une équipe de bénévoles curieux et motivés qui n'avaient pas peur de mettre les mains dans la terre !

et les nouveautés!

Des activités pour les plus jeunes :
* des **sorties avec de petits groupes d'enfants** à la rencontre des habitants du village et de leurs activités : **les sorties passe-partout**
* un rendez-vous Halloween pour prendre de l'élan avant de s'éparpiller dans le bourg surprendre les concorétois

De nouveaux moments de partage :
* un club de **poker Conco' Raise** tous les quinze jours le **vendredi soir** : une vingtaine d'adhérents viennent régulièrement mettre en jeu leurs jetons et défier les bluffeurs !
* des **mercredis** après-midi pleins de surprise : **parfois aquarelle**, **parfois pâtisserie** (sucrée ou salée)
des moments de **partage de lecture** : on amène nos coups de coeur, on se lit des passages, on échange nos ressentis, nos découvertes, nos réflexions… et nos livres potentiellement !

La Maison est maintenant ouverte presque tous les jours : il ne faut pas hésiter à passer la porte, ne serait-ce que par curiosité… Les activités sont affichées dans les vitrines à l'entrée. Pour avoir les informations, vous pouvez écrire à ***maison_ernestine@riseup.net.*** *Par ailleurs, si vous avez une idée d'activité que vous avez envie de mettre en oeuvre, vous pouvez aussi venir en parler, c'est bienvenu !*

Association « CPIE – Forêt de Brocéliande »

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Le CPIE Forêt de Brocéliande, une association au service du territoire et de ses habitants

En 2023, le CPIE Forêt de Brocéliande a poursuivi et renforcé ses missions, se déclinant en 2 volets :

- ✓ Éducation à l'environnement, notamment dans le centre d'hébergement de groupes et d'accueil de classes découvertes « La Soett » (56 lits) ;
- ✓ Accompagnement des territoires pour des projets de développement local durable et solidaire ;

Des animations tout au long de l'année

Des sorties natures : à pied, en kayak, en famille, ... Pas moins de 70 sorties et animations étaient encore programmées en 2023. « Kayak nature », « Jeux de piste en famille », « Le brame du cerf », « Le jour de la nuit » … Ce sont toujours des rendez-vous connus et appréciés par petits et grands ! Cette année a encore été ponctuée par les sorties s'inscrivant dans **l'ABC (Atlas de Biodiversité Communale)** de Concoret, telles que « Oiseaux des jardins » ou « La nuit des dragons ».

Marché du Terroir et de l'Artisanat, la 20ème ! Un évènement qui réunit et met en valeur chaque année les savoir-faire de créateurs, producteurs et artisans, en parallèle d'un programme d'animations sur une thématique liée au développement durable. Après un retour radieux en 2022, une nouvelle édition a pu se tenir le 1er mai 2023, dans le bourg de Concoret, avec la participation de nombreux bénévoles et d'associations locales. Encore une fois une excellente édition cette année, avec une météo clémente qui a ravi les quelque 160 exposants et très nombreux visiteurs. Un marché qui a, comme d'habitude, été marqué par de belles rencontres, de la convivialité et de la solidarité ! La journée a été rythmée d'animations sur le thème de cette 20ème édition : Eau et biodiversité. **Rendez-vous le 1er mai 2024** à Concoret pour une 21ème édition encore très prometteuse !

Vous souhaitez donner un coup de main ? Contactez-nous vite !

Parcours d'art sur le Chemin buissonnier, 10 ans déjà !

Le Chemin buissonnier est un sentier d'interprétation invitant à la découverte du patrimoine naturel, historique et légendaire de Concoret. Depuis 10 ans, il se fait l'écrin d'un parcours d'art à ciel ouvert, désireux d'encourager la création locale. Artistes et population locale deviennent acteurs de cet évènement inauguré chaque été. En 2023, le parcours exposé au niveau de la zone humide de Concoret, Le Petit Pré, a été inauguré le 1er juillet. Une journée qui a été ponctuée par les performances des compagnies « Le Siamang » et « TerRain'vAgue ». La journée s'est poursuivie par la Fête de la Musique organisée par l'association d'Arbre et de Pierre Rouge.

Les récents et inqualifiables actes de vandalisme sur plusieurs œuvres (en novembre), ne nous découragent pas. Merci à tous ceux - artistes, élus, bénévoles, habitants - qui ont immédiatement réagi en nous apportant leur soutien chaleureux ! Nous vous donnons rendez-vous pour une nouvelle édition et les 11 ans du parcours d'art, avec une **inauguration prévue au début de l'été 2024** !

L'animation auprès des jeunes, un de nos coeurs de métier

- ✓ **Au sein de notre centre d'hébergement de groupes « La Soett »** (56 lits), nous accueillons toute l'année et principalement au printemps et à l'automne **des classes découvertes et des classes en animations à la journée** autour de diverses thématiques : l'arbre, la nature, l'alimentation, l'éducation à l'environnement pour un développement durable et l'imaginaire.

- ✓ Pendant l'été, l'équipe d'animation du CPIE a programmé et maintenu **10 séjours de vacances nature à destination des enfants et jeunes de 6 à 15 ans.** Grâce à cela, nous avons accueilli plus de 160 enfants sur cette période estivale. Nos colonies ont de nouveau cette année intégré le dispositif « Vacances apprenantes », permettant à plusieurs familles de bénéficier d'aides pour la participation de leurs enfants aux séjours.

- ✓ Un séjour « Chantier nature » pour les 13-15 ans s'est notamment déroulé du 24 au 29 juillet. En partie financé par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du programme « Mobilisons-nous pour la biodiversité en Brocéliande », ce séjour avait pour fil rouge de créer un sentier entre la zone humide du Petit Pré et la résidence seniors « Le Val aux Fées ».

- ✓ Pendant les vacances d'hiver, d'été et d'automne, nous avons proposé également un **accueil de loisirs « Les Curieux de nature » pour les 6-11 ans**. Sur toutes les périodes, des semaines à thèmes ont été proposées et ont rencontré un franc succès. Pour exemple : « Renard et pommes de pin » et « L'hiver en forêt » en février, « Bzz bzz dans le jardin » et « L'œuf de dragon » en avril, « Art et Mystère », « Le secret de l'enchanteur » et « Frimousses en brousse » en juillet-août. Et enfin, « Le fantôme du Pâtis Vert » en octobre.

- ✓ **Démarche « Ecoles du Dehors » avec les 2 écoles de Concoret :** Dans le cadre du projet « Éduquer à et dans la nature » soutenu par la DREAL et le Rectorat, nous accompagnons les 2 écoles de Concoret dans une démarche de « faire classe dehors ». C'est ainsi que les élèves de cycle 1 expérimentent le dehors avec leur enseignante et les équipes accompagnantes, en vivant des activités scolaires en pleine nature. L'objectif étant pour les équipes pédagogiques d'évaluer les besoins et les freins pendant l'expérience avec le CPIE, pour continuer à faire classe dehors en autonomie. Ce projet a pu bénéficier du soutien de bénévoles pour l'aménagement de leur lieu devenu selon les mots des enfants : « leur école dehors ».

Des projets d'accompagnement des territoires vers la transition écologique

Focus sur Concoret… ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

En 2021, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a retenu la commune de Concoret pour réaliser un "Atlas de la Biodiversité Communale", qui s'est déroulé jusqu'en juin 2023. Cet ABC a servi à mieux connaître la biodiversité du territoire, tout en sensibilisant et mobilisant les Concorétois pour faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité localement.

Les Concorétois et Concorétoises se sont encore rassemblés en nombre en 2023 pour participer à cet "ABC", à travers des sciences participatives, des sorties nature ou encore des plantations ou semis, jusqu'à sa clôture cet été. Un bilan a pu être dressé et une **commission biodiversité** est en création à Concoret, afin d'imaginer et suivre les nouvelles actions à l'avenir.

Un changement dans la gouvernance : un grand merci à Pierre Coldefy, pour ses 10 années d'engagement en tant que co-président du CPIE !

L'association fonctionne grâce à la mobilisation de ses nombreux bénévoles : en 2023, vous étiez plus de 70 à participer à la vie du CPIE ! Que ce soit dans le cadre des commissions et groupes thématiques (biodiversité, alimentation, jardin, bâtiments…), pour de sacrés coups de mains travaux et maintenance, ou encore pour l'organisation des fêtes et manifestations (marché du 1er mai, parcours d'art).

Les bénévoles de notre conseil d'administration ont aussi un rôle important pour cadrer et guider les grandes orientations stratégiques de l'association. Après 10 années en tant que co-président, Pierre Coldefy a quitté le bureau de l'association en 2023, tout en restant mobilisé en tant que membre du CA. Un grand merci à lui, pour toutes ces années d'engagement passées et à venir !

Sylvain Hingant, président du CPIE Forêt de Brocéliande

***Pour nous contacter** : 02 97 22 74 62 ou contact@cpie-broceliande.fr / www.cpie-broceliande.fr*

Association « Avenir de Concoret »

Toute l'équipe de l'Avenir de Concoret vous souhaite une belle et heureuse année 2024 !

En 2023, l'Avenir de Concoret, Amicale de l'école du Taureau Bleu, a organisé plusieurs événements pour soutenir les projets de l'école :

- La choucroute qui a eu lieu le Samedi 4 Novembre. 700 personnes ont pu déguster de la choucroute ou des cuisses de canard.

- La fête de l'école en juin pour fêter la fin de l'année scolaire.

Les enfants et les parents remercient tous les habitants pour leur participation aux différents évènements tout au long de l'année ! Les bénéfices réalisés lors de la soirée Choucroute et de la fête de l'école ont permis à l'école de financer plusieurs projets et sorties : un voyage au Puy du fou pour les cycles 2 et 3, une sortie aux Jardins de Brocéliande, et une enveloppe de 200 euros par classe.

L'amicale a aussi organisé des projets conviviaux :

- Le carnaval (en collaboration avec l'école Saint Laurent).
- Le pot de fin d'année.
- Une boum pour les enfants en Octobre.
- L'Assemblée Générale.
- La fête de Noël.

En 2024, vous pouvez déjà réserver :

- Le 19 Avril pour le Carnaval.
- Le 28 juin pour le pot de fin d'année et remise des calculatrices au CM2.
- Le 30 Juin pour la fête de l'école.
- En septembre pour un moment convivial entre enfants.
- Le Samedi 9 Novembre 2024 pour la soirée Choucroute.

Un grand merci aux amicalistes et aux bénévoles qui s'investissent toute l'année dans une ambiance sympathique ! Grâce à eux, nos enfants partagent de bons moments et garderont de bons souvenirs de l'école du Taureau Bleu.

Le Président de l'Avenir de Concoret, Thomas Lenot.

Association « ASHOKA plantes et yoga »

Passionnée par la santé au naturel depuis toujours, Ashoka, représentée par Solène DUMAS, propose différentes prestations pour petits et grands sur la commune de Concoret :

- **Conseil en herboristerie** : consultations permettant de soulager les symptômes et d'identifier la source des problèmes de santé (pas de diagnostic médical, consultations ne se substituant pas à une consultation médicale), d'obtenir un accompagnement et des conseils d'hygiène de vie personnalisés, en intégrant éventuellement les pratiques de yoga adaptées.

- **Sorties botaniques et ateliers autour des plantes** pour enfants et adultes à la demande ;

- **Cours de yoga** :

  - **Yoga enfants** : les cours sont adaptés en fonction de l'âge de l'enfant. Un groupe de 3/6 ans particulièrement éveillé puis un groupe de 7/12 ans très appliqué avec lesquels nous commençons déjà les vinyasa (enchaînements de postures) ! Les bienfaits du yoga pour les enfants sont nombreux :
    - ➢ gérer et canaliser ses émotions
    - ➢ mieux connaître son corps
    - ➢ préserver la souplesse du corps
    - ➢ travailler la motricité et améliorer sa concentration

  - **Yoga adulte orienté hatha-vinyasa** : yoga très complet, intégrant des exercices de respiration (pranayama), des postures simples ou enchaînées au rythme de la respiration, des temps de méditation. La pratique est assez dynamique, travaillant tant sur la souplesse que sur la force, envisageant les postures comme des méditations en mouvement. Chaque séance intègre les notions d'anatomie et de philosophie du yoga pour avancer et progresser dans le respect des principes yogiques qui guident ma pratique depuis toujours.

  - **Cours privés personnalisés de yoga sur demande**

Cours le mardi soir dans la salle Eon de l'Etoile de Concoret :
17h05/17h50 : yoga enfants 3/6 ans
18h/19h : yoga enfant 7/12 ans
19h15/20h30 : yoga vinyasa adultes

Renseignements
sur les consultations en herboristerie, ateliers pratiques et cours de yoga :

07.86.90.97.88
ashoka.contact@yahoo.com

Association « Union Sportive Paimpont Concoret »

Un club, une association se nourrit de ses adhérents mais aussi des bénévoles et des supporters. Jean-Claude Presse en est le parfait exemple, il a joué tous les rôles, a signé 63 licences tout au long de sa carrière, a été joueur, puis trésorier. C'est une figure emblématique de l'USSL puis de l'USPC. Le 27 octobre, le club a tenu à lui rendre hommage en organisant un match des légendes. Malgré des trombes d'eau, une vingtaine d'anciens joueurs était sur le terrain à se rappeler les bons souvenirs qu'ils ont pu avoir ensemble. L'idée de ce match est venue de Bernard, Camille, André et Alain. Grâce à Jean Claude, on continu de se faire plaisir et c'est ce qu'il attendait de nous. Il nous manquera mais il peut compter sur nous avec Louise et Eloi (ses petits-enfants) pour transmettre ses valeurs et faire perdurer l'USPC.

Cette année l'USPC a engagé une équipe senior en D3. Pour ce début de championnat les résultats sont plutôt bons avec quatre victoires, un match nul et une défaite. Niveau championnat, on fait un bon début avec un changement de poste pour certains. On peut apercevoir une montée en puissance sur les dernières rencontres. La saison est encore longue. On prend les matchs les uns après les autres sans trop se fier à notre classement.

Depuis cet été, une équipe féminine a vu le jour grâce notamment à d'anciennes joueuses qui sont passées par le club étant petites. « Nous avions ce projet en tête depuis très longtemps et qui a été accepté par le bureau. J'en parlais régulièrement avec Maëlyse (secrétaire du club et Louise (trésorière adjointe). Tout a été très vite en faisant une campagne de publicité dans la commune et les commerces du coin. À notre grande surprise, nous n'attendions pas autant de monde. C'est une fierté d'avoir pu monter ce groupe. En plus, nous avons un entraîneur très investi en la personne de Maël.

L'USPC a aussi engagé une équipe U11 qui est entraînée le mardi par Arnaud (éducateur diplômé) et Ludovic, parent d'un joueur. Ce dernier suit aussi l'équipe pour les matchs du samedi à Concoret en étant accompagné de Marc, autre parent de joueur. Nos jeunes ont un beau bilan de 4 victoires pour un nul et une défaite.

Ne pas oublier les manifestations de l'USPC

- ⇒ Repas du club le 20 avril 2024 à la salle de l'étang bleu de Paimpont
- ⇒ Tournoi du club le 1er avril 2024

Association « Centre de l'Imaginaire Arthurien »

Bilan saison 2023 Centre Arthurien

En 2023, le Centre Arthurien fêtait 35 ans d'existence avec une saison culturelle particulièrement dense pour l'occasion, marquée et récompensée par un record de fréquentation depuis sa création.

Au printemps, nous avons commencé par déployer un nouveau volet du projet Forêts Légendaires : trois festivals ont eu lieu dans trois forêts différentes en France : en Ardenne, en Forêt de Mélusine et en Brocéliande. Trois week-ends thématiques avec une offre complète de spectacles, conférences, expositions et concerts. Ces festivals se sont accompagnés d'un nouveau partenariat : l'équipe du Centre a rencontré, en Angleterre, les responsables de Visit Sherwood, l'organisme gérant l'offre touristique et culturelle autour de la légende de Robin des Bois dans la forêt de Sherwood. Une nouvelle forêt vient donc s'ajouter au projet, avec un événement à suivre en 2024.

Nous avons à nouveau produit un concert dans l'église Saint-Laurent de Concoret, après Diabolus in Musica en 2022. L'ensemble lyrique des Itinérantes a rencontré un grand succès avec son adaptation poétique et chantée de Tristan et Yseult. Un rendez-vous hors-les-murs, où nos visiteurs extérieurs étaient aussi nombreux que les habitants de Concoret à venir découvrir ce moment culturel d'exception.

Pour marquer ces 35 ans, une grande exposition temporaire a pris place tout au long de l'été sur les murs du château de Comper : *Arthur, de la terre aux étoiles.* Un angle original et jamais proposé où nous avons demandé à nos artistes associés de produire des œuvres déplaçant l'univers arthurien dans d'autres contextes esthétiques, de la science-fiction aux rivages du rétro futurisme à la Jules Verne. Peintures, sculptures, mises en scène, photographie... Le résultat a donné une cuvée incroyable d'œuvres accompagnée d'un programme d'animations estivales autour du thème.

En été, le campement des Héritiers de la Table Ronde, notre univers scénarisé crée en 2022, a été de retour dans la cour du château, proposant aux visiteurs des expériences de découverte de la légende à travers des interactions avec des personnages costumés originaux. Au-delà de ce campement, les Héritiers de la Table Ronde ont également été présents sur toute la Destination Brocéliande pendant l'été : balade contée dans la ville de Josselin et autour de la Table Ronde de Néant-sur-Yvel et journée d'animations au Camp des Rouêts à Mohon, au mois d'Août. Petit à petit, ces personnages, incarnés par les salariés et prestataires du Centre Arthurien, développent leur histoire et leur présence en fil rouge de la saison culturelle.

Pour les grands rendez-vous de cette édition spéciale anniversaire, nous avons organisé des Journées Steampunk, autour du rétro-futurisme et de l'univers de Jules Verne, en lien avec notre exposition temporaire. Costumes décalés, spectacle lumineux nocturne, créations et petit marché ont animé la cour du château pendant deux jours en juillet.

Début août, c'était au tour des Médiévales de Brocéliande, notre plus gros événement, de marquer l'anniversaire du Centre ! En plus des traditionnelles animations, spectacles et grand marché artisanal, un campement des troupes d'évocations légendaires costumées, avec près de soixante-dix intervenants, s'est monté à la pointe du lac. Le résultat de ces journées a été au -delà de nos espérances avec 7200 visiteurs accueillis sur site pendant le week-end. Pour clore la saison estivale, la Nuit des Enchanteurs était complète avec un banquet médiéval scénarisé dans la salle des gardes du château accompagnée d'une soirée spectacle dans le parc.

L'automne n'était pas en reste non plus de cette année anniversaire. L'exposition temporaire scénographiée par et avec les œuvres de Gilles Courat et Katell Noël a ouvert la porte entre les mondes et laissé la place aux fantômes. Son et lumière, jeu de piste à travers les œuvres... Une vraie expérience immersive au cœur du château. Pour accompagner cette exposition, le festival de la Semaine de Samain est revenu pour une cinquième édition la dernière semaine d'octobre. Thématisé autour du côté obscur de la féerie, ce rendez-vous s'exporte également jusqu'au territoire d'Oust à Brocéliande Communauté avec une ouverture exceptionnelle par le spectacle de feu « Portal » à Malestroit. La deuxième édition de la Fête de la Sorcière en Brocéliande s'est tenue à Comper, les 28 et 29 octobre, sous des trombes d'eau, mais avec une excellente surprise de rassembler 4000 visiteurs malgré le climat. Comme l'an passé, mais dans un format adapté au climat, les visiteurs ont pu découvrir l'univers de Samain / Toussaint / Halloween en creusant leur citrouille, en déambulant dans les allées du marché fantastique et en assistant à l'offre riche de spectacle vivant autour du thème.

Cette période d'automne a également marqué le début d'un projet majeur pour le Centre Arthurien : un nouveau chevalier de la Table Ronde a été découvert dans d'anciens manuscrits datant du Moyen Âge.

Emanuele Arioli, médiéviste, est l'auteur de cette découverte, celle de Ségurant, le Chevalier au Dragon. Autour de cet événement majeur du monde arthurien, le Centre a organisé une journée avant-première avec les partenaires du projet : les éditions Dargaud, Seuil Jeunesse et les Belles Lettres pour accompagner les sorties littéraires du texte et de la bande dessinée racontant les aventures du nouveau chevalier et Arte / ZED pour une projection du documentaire consacré à la découverte, au cinéma de Ploërmel.

La fermeture du château est intervenue quelques jours plus tôt que prévu en raison des tempêtes automnales, notamment la tempête Ciaran, qui a laissé quelques cicatrices dans le paysage forestier de Comper-en-Brocéliande.

Le Centre Arthurien s'est également déplacé à nouveau hors-les-murs pour être l'ambassadeur du patrimoine immatériel de Brocéliande : conférences, festival de contes, spectacles... au niveau local en partenariat avec les collectivités, mais également, au niveau national, en réponse à l'appel des organisateurs d'événements liés aux univers imaginaires.

Ce 35è anniversaire est exactement ce qu'il devait être : une célébration réussie, avec un record de fréquentation, un hommage à tout ce qui a toujours fait le Centre Arthurien, des spectacles hors du commun et un regard tourné vers l'avenir, symbolisé par l'arrivée d'un nouveau personnage de la légende arthurienne. L'hiver est là, et la conception de la saison 2024 est commencée autour de ce chevalier retrouvé, pour ouvrir un nouveau chapitre à Brocéliande. Le rendez-vous est pris, ouvertue du château le samedi 6 avril 2024 !

Bruno SOTTY,
Directeur du Centre Arthurien

Association « Brocéliande Moto Verte »

Une magnifique journée où le sport et la convivialité étaient au programme lors de notre manifestation du dimanche 10 Septembre 2023.

Quel plaisir à t'on ressentit de revoir nos Concoretois(es), après trois années sans pouvoir organiser de compétition !

Toute l'équipe de Brocéliande Moto Verte remercie les bénévoles qui ont œuvré sur ce terrain.

C'est grâce à leur travail et à la motivation de nombreux pilotes licenciés, à la compréhension et au soutien de la municipalité de Paimpont et de Concoret, au concours et à la coopération des agriculteurs riverains, au propriétaire du terrain, aux contributions et à l'engagement de nos fidèles annonceurs, au public venu nombreux que nous avons pérennisé cette belle épreuve.

Des entraînements seront organisés toute l'année sur le circuit. Des dates seront fixées en fonction des conditions météorologiques et consultables sur les réseaux sociaux.

→ Des stages d'école de découverte motocycliste seront organisés pour accueillir des jeunes enfants de 6 à 12 ans non titulaire d'une licence.

Pour des informations complémentaires contacter l'animateur du club :

Christophe QUERREC **au 06 50 52 15 92**

Dates à retenir pour 2024 :

→ Le samedi 21 janvier aura lieu notre Assemblée Générale à la salle polyvalente de Paimpont.

→ Le dimanche 8 Septembre, la manifestation de Moto-Cross

Toute l'équipe de Brocéliande Moto Verte vous souhaite une année 2024 pleine de sérénité et vous donne rendez-vous le **8 Septembre 2024** sur le circuit, pour notre manifestation ou s'affronteront 250 pilotes pour le Trophée U.F.O.L.E.P de Bretagne.

Association « D'arbre et de Pierre Rouge »

Nous allumons le four tous les deuxièmes samedis du mois, l'accès est ouvert à tous et nous cuisons des plats qui sont soit consommés ensemble soit récupérés à 13 h 00. Les plats sont apportés à 11 h 00. N'hésitez pas à venir...

Marché du 1er mai

Cette année, nous avons vendu du pain et du riz au lait cuits au feu de bois et les bénéfices sont allés à la caisse de grève des déambulateurs 56 (Ploërmel)

Fête de la musique

La 12ème édition a eu lieu le 1er juillet 2023 en Co organisation avec le CPIE pour l'inauguration du parcours d'art.
Le parc de l'ancien foyer logement a été retravaillé avec l'aménagement par la commune d'une plateforme en terre pour accueillir la scène et l'élagage des branches basses des arbres.

La soirée a donc débuté par des chants avec :

- dans un premier temps , Vincent (accordéon, guitare), Manue (sétar, guitare) et Armelle (percussions) puis Maël (clarinette) et Manue.
- Ensuite, Blackbird c'est à dire Bertrand est revenu nous présenter ses rocks et ses blues en s'accompagnant à la guitare et au charley tout en nous racontant l'histoire de ces différents morceaux.
- Pour accompagner l'arrivée de la nuit, la chorale de Concoret a entonné des chants du monde entier. La façon de se mettre en cercle des chanteurs a créé une atmosphère très particulière et le public s'est laissé porter dans une écoute respectueuse.
- Puis sont arrivés Marius et Tom, deux jeunes lycéens dont c'était la première prestation. La voix chaude de Marius qui s'accompagnait à la guitare pendant que Tom marquait le temps à la batterie a subjugué le public étonné de la maturité et de la présence de ce duo qui reviendra cette année nous enchanter une nouvelle fois.
- Un homme coiffé d'un chapeau melon s'est installé à côté de la scène, il a empoigné sa guitare box, a tapé sur un cajon et du vieux blues s'est élevé dans les airs. Puis, Clément est reparti sous des salves d'applaudissements.
- Enfin, trois compères sont apparus et ont balancé un rock de leur composition à l'aide d'une guitare, d'une contrebasse et d'une batterie. Personnellement, leurs petites histoires m'ont fait penser aux Pieds Nickelés, mais eux ce sont les « Jante Alu » ou qui sait les « Jean Talus ».

Les bénéfices de la soirée sont reversés aux musiciens et techniciens et cette année c'est l'association de Trées qui a concocté un mafé (plat africain aux arachides) pour venir en aide aux réfugiés.

L'édition 2024 aura lieu le samedi 22 juin. N'hésitez pas à venir...

Mot du président

Les douze éditions de la fête de la musique n'ont jamais été le théâtre d'incivilités, ni que je sache tous les évènements associatifs qui se passent à Concoret et c'est tant mieux ! C'est ce qui fait un des charmes de la vie ensemble à Concoret. Alors pourquoi des personnes mal intentionnées s'en prennent depuis plusieurs années au parcours d'art et particulièrement cette année où les destructions d'œuvres ont été importantes. Ces actes lâches déshonorent ceux qui les ont commis et je vous invite à participer à la cagnotte mise en place par le CPIE pour reconstruire ce qui a été détruit et montrer à ces gens que Concoret n'admet pas ces comportements.

d'Arbre et de Pierre Rouge vous souhaite une bonne année.

C Raguin

Association « Solidarité Réfugiés Centre Bretagne »

En 2023, la situation concernant l'accueil des réfugiés ne s'est pas améliorée et s'est même dégradée au regard des jeunes mineurs non accompagnés. Ce ne sont pas les dernières péripéties autour d'une énième loi sur l'immigration qui vont arranger les conditions d'accès dans notre pays.

Nous avons créé cette association en décembre 2015 au plus fort de l'afflux de syriens chassés par la guerre dans leur pays vers l'Europe où il n'y a pratiquement que l'Allemagne qui les a accueillis. Depuis, l'Europe se referme de plus en plus par le renforcement de frontex et par des accords financiers avec des pays limitrophes de la Méditerranée pour bloquer les passages (Turquie Tunisie, Libye …) et des pays comme le Royaume Uni qui veut sous-traiter ses immigrés au Rwanda et aussi l'Italie en Albanie. L'Europe a toujours été une référence pour le reste du monde en ce qui concerne la protection des réfugiés et elle a su le montrer heureusement pour les Ukrainiens mais force est de constater que les politiques européennes et nationales menées actuellement sont fort peu humaines pour le reste de l'humanité et que la fin du cimetière méditerranéen n'est pas pour demain. Et qui pour accueillir le peuple palestinien ?

Une note d'espoir au sujet de ce qui se passe à Concoret où la solidarité s'organise et fédère les énergies. Associations et collectifs s'entraident pour apporter de l'aide aux réfugiés de la région rennaise et après tout ce n'est qu'à 50 km de chez nous.

Depuis septembre, 250 à 300 réfugiés, majoritairement des familles, ont été regroupés aux « Gaïeules » où le campement est géré par UTOPIA 56. Mais début Octobre ce camp a été démembré et on a déménagé les familles restantes au parc de Maurepas puis le mauvais temps (tempête Ciaran) nous a fait déplacer les réfugiés en urgence vers un gymnase aux Gaïeules où on est au sec mais pas à l'abri du froid.

A partir de Concoret, ce sont plusieurs voyages qui ont été organisés par « solidarité réfugiés », « la maison d'Ernestine » par son groupe « on n'est pas étrangères à ce qui se passe », « l'ELFE » plus connue par Caravrac, « Pâtifolage » et le collectif « Les tas de fêtes ».

Nous avons apporté des gazinières et du gaz, une vingtaine de matelas, une centaine de couvertures, duvets, couettes et édredons, du matériel d'hygiène corporelle, des casseroles et des couverts, une trentaine de palettes, des aliments variés dont des patates glanées à Concoret. Des repas ont été organisés sur place et des musiciens ont accompagné les agapes.

Une autre bonne nouvelle, le camion douche est pratiquement fini et entrera bientôt en fonction pour réchauffer les corps et les cœurs.

Comme l'an dernier, nous avons organisé des friperies au cours d'événements à Noom, à Trées et pendant la fête de la musique. Ça fait plaisir à plein de monde, ça débarrasse et c'est bon pour la planète puisque c'est du réemploi. Nous intervenons aussi localement pour des gens en difficulté qui arrivent sur Mauron et alentour alors si vous êtes au courant de ce genre de situations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous savons pouvoir compter sur vous tant au niveau des dons que de la bonne volonté.

C. Raguin

Association « Assembllées Galèzes »

L'équipe des bénévoles des Assembllées Galèzes offre ses **meilleurs vœux** à tous les Concorétois.es., **pour 2024.**

Depuis trois années désormais, nous avons le plaisir d'organiser et de vivre le festival au milieu de vous. De plus en plus et surtout depuis la dernière édition, des bénévoles de Concoret et des alentours sont venus nous rejoindre dans l'organisation et le déroulement du festival et c'est très positif.

Nous avons aussi la chance de bénéficier d'une écoute attentive de l'équipe municipale, quant à nos besoins et nous les en remercions, car sans cette aide matérielle, ce festival qui a pour objectif de proposer une offre culturelle de qualité et à prix réduit en milieu rural, ne pourrait pas vivre.

Le festival 2023 a connu un joli succès, celui de 2024 est en préparation. Il aura lieu du 15 au 20 juillet 2024. Nous vous invitons à nous rejoindre pour un stage ou pour une soirée ou pour un temps de bénévolat. La presse locale communiquera le programme en temps et heure.

Chantal Lemée

À LA RECHERCHE DES TRÉSORS CACHÉS DANS LES COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE !

Préparez-vous à une quête passionnante à la découverte des joyaux cachés dans les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne !

Que vous soyez seul, en famille ou entre amis, lancez-vous dans une aventure captivante où la résolution d'énigmes et la réussite de défis vous mèneront à la découverte de trésors patrimoniaux insoupçonnés.

Accessible à tout moment avec un smartphone et surtout... c'est gratuit !

Pour plus d'informations, consultez **Chasse aux trésors dans les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne**

L'association **Communes du Patrimoine Rural de Bretagne**, créée en 1987 par des maires engagés dans la préservation du patrimoine, vise à protéger et valoriser le patrimoine architectural et paysager des communes bretonnes. Cette initiative a donné naissance à une Charte de Qualité définissant les conditions d'attribution du Label et les engagements des communes, notamment celles comptant moins de 3 500 habitants dans le bourg et la campagne. Les principes fondateurs de l'association reposent sur la sauvegarde, la restauration, l'animation et la promotion des richesses patrimoniales. Avec plus de 40 communes réparties sur quatre départements, l'association contribue activement au développement touristique et culturel de la Bretagne, répondant ainsi aux attentes des habitants et des visiteurs.

Contact :
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne
www.cprb.org // contact@cprb.org // 06 63 01 85 61

Médiathèque « Il était une fois… » MAURON

La Médiathèque « *Il était une fois…* », située à Mauron dispose d'un fond empruntable de 11000 livres dont 3000 bandes dessinées avec un enrichissement important du fond manga (540) ; 2300 CD et 2900 DVD. Une équipe de trois agents vous accueillent sur 21h d'ouverture publique par semaine ; deux interviennent régulièrement auprès des structures petite enfance, des établissements scolaires, des accueils de loisirs et des EHPAD.

Des expositions et des animations pour tout public vous sont proposées tout au long de l'année. Pour suivre notre actualité et vous inscrire à certaines interventions, direction notre portail commun : ploermel-mauron.bibenligne.fr

Voici notre programme pour l'année 2024 :

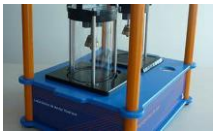

Du 5 au 28 Janvier 2024 : « *Le Corps en mouvement* » (thème Nuit de la lecture et JO 2024) avec deux expositions « *Nos Cinq sens* » et les modules ludiques « *Le laboratoire de Merlin* » de l'Espace des Sciences de Rennes.

* **Nuit de La Lecture** : La médiathèque "*Il était une fois*" vous invite à des ateliers *"Regarde, écoute et Bouge ton corps"* le **vendredi 19 janvier de 17h30 à 19h30** (découvrez le programme sur notre portail).

Du 6 février à 4 mars : A l'occasion du Mois du livre en Bretagne, nous proposons une exposition et des animations : **«** *A la découverte des albums de dentelles découpées* **»** de Fabrice Mondejar (illustrateur des Côtes d'Armor) avec le **lundi 4 mars** un atelier d'ombres chinoises en papier puis un spectacle de conte d'ombres chinoises « *Contes d'Armor et d'Argoat* ».

Dans le cadre de Bonjour le Monde, des ateliers avec une découpeuse numérique seront également proposés par l'Espace Public Numérique de Ploërmel Communauté situé à Mauron.

Du 5 au 29 mars : Exposition ludique « *Il était une fois les haïkus* » prêtée par la Médiathèque Départementale des Côtes d'Armor. En lien avec la saison Arth Maël et le Festival *« se passer le mot !* ».

… **A suivre** : La mer et ses navigateurs (Saison Arth Maël), Prix des Korrigans (écoles), « *Voyage musicales au cœur de l'Asie* » avec des instruments (MDM), Partir en Livre « *Sports et jeux* » (Lectures buissonnières…), Escape Game « *Réduction des déchets* » par le SMICTOM, le Cinéma et la malle ludique Balbu'Ciné (MDM), A la découverte du Manga …

Animations mensuelles :

Retrouvez les « *Bébés Lecteurs* » (0-3 ans) & « *Lectures Animées* » (4-8 ans) chaque 2ème mercredi du mois ; « *Mamie raconte* » (7 ans et +) le 4ème mercredi du mois.

Nouveauté Septembre 2023 : « *T'as lu ? T'as vu ? On en discute !* » Partagez autour de la littérature, la musique, le cinéma… chaque 2ème vendredi du mois de 11h à 12h.

Horaires d'ouverture :

Lundi		15h-18h
Mardi		16h-18h
Mercredi	10h30-13h	14h-18h
Vendredi	11h-13h	16h-18h
Samedi	10h-13h	14h-16h30

Fiançaije

COMPOSTAGE

A la cantine de Concoret, on ne jette plus les déchets alimentaires, on les composte !

Les épluchures, fruits abîmés et aliments non consommés sont des déchets alimentaires. Ils peuvent être compostés, processus 100% écologique qui permet de biodégrader les matières organiques grâce à l'action des micro-organismes du sol.
Jusqu'à présent, les déchets alimentaires de la cantine, étaient mis dans la poubelle d'ordures ménagères pour être incinérés. Mais, un composteur va être installé pour valoriser ces déchets sur place.
Suite à la pesée des déchets alimentaires de la cantine, les référents du site de compostage ont bénéficié d'une formation, pour apprendre à bien composter.
Déposer les restes alimentaires dans le composteur, ajouter du broyat, brasser et contrôler la bonne décomposition sont les gestes que ces référents accomplissent au quotidien.
Le compost obtenu pourra être valorisé pour fertiliser naturellement les espaces verts de la commune, dans une logique d'économie circulaire.
Au total 18 composteurs ont été installés par Ploërmel Communauté auprès des restaurations collectives. Près de 40 tonnes de déchets alimentaires par an reviendront à la terre. Cette action est menée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Besoin d'un composteur pour votre domicile ?

Au 1er janvier 2024, les collectivités doivent offrir à tous une solution pour trier leurs déchets alimentaires.
Contactez le SMICTOM Centre Ouest 35 pour obtenir un composteur à tarif préférentiel pour votre jardin :
02 99 09 57 26

Puisque le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, la réduction du gaspillage est incontournable à la cantine, comme à la maison.
En effet, le gaspillage alimentaire a des impacts sur l'environnement, car la production et le transport des aliments consomme des ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables (eau, énergie, surfaces agricoles…).

MAIRIE
1, Place de l'Audience
56430 CONCORET
02 97 22 61 19
mairie@concoret.fr

AGENCE POSTALE
1, Place de l'Audience
56430 CONCORET
02 97 22 63 00

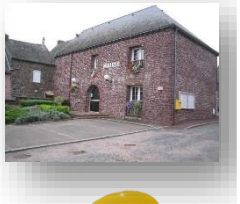

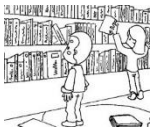

Mairie - Agence postale - Bibliothèque

Horaires d'ouverture

	Durant l'année	Juillet et Août
Lundi et vendredi	9 h à 12 h	9 h à 12 h
Mardi et jeudi	9 h à 12 h 15 h à 17 h	
Samedi	9 h à 11 h 45	9 h à 11 h 45

Les calendriers pour 2024

COLLECTE DU BAC JAUNE

Samedi 06 janvier	Vendredi 05 juillet
Vendredi 19 janvier	Vendredi 19 juillet
Vendredi 02 février	Vendredi 02 août
Vendredi 16 février	Samedi 17 août
Vendredi 01 mars	Vendredi 30 août
Vendredi 15 mars	Vendredi 13 septembre
Vendredi 29 mars	Vendredi 27 septembre
Vendredi 12 avril	Vendredi 11 octobre
Vendredi 26 avril	Vendredi 25 octobre
Samedi 11 mai	Vendredi 08 novembre
Samedi 25 mai	Vendredi 22 novembre
Vendredi 07 juin	Vendredi 06 décembre
Vendredi 21 juin	Vendredi 20 décembre

COLLECTE DU BAC VERT

Collecte toutes les semaines, le lundi

LE VERRE

Une colonne à verre est à disposition rue du Val aux Fées (devant le terrain de foot)

Informations :
Les collectes ont lieu entre 04h et 21h
Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.
Toutes les collectes suivant un jour férié sont décalées de 24 h

Comment présenter vos bacs ?
Couvercles totalement fermés
Poignées tournées vers la rue
Aucun sac à ordures ménagères à côté ou au-dessus des bacs
Bacs sortis bien visibles sur le domaine public

Pour plus d'informations : smictom-centreouest35.fr

Déchèterie de Gaël - Point-Clos
02 99 07 71 47
Horaires d'ouverture :

Lundi et mercredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Samedi : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Services d'urgence à proximité

- **Centre anti-poison** (Rennes) : 02 99 59 22 22
- **Hôpital** (Ploërmel) : 02 97 73 26 26
- **Médecins** (cabinet médical - Mauron) : 02 97 22 60 60
- **Infirmières** (Cabinet - Concoret) : 02 97 22 78 69

DEFIBRILLATEUR : installé sur le côté de l'espace EON DE L'ETOILE (Entrée GARDERIE)

Chaque trimestre est édité le bulletin d'informations communales « CONCOR'ET NOUS »
Pour paraître dans la rubrique agenda, les informations doivent être transmises en mairie, avant :

- Pour le 1er trimestre : 15 décembre (N-1)
- Pour le 2ème trimestre : 15 mars
- Pour le 3ème trimestre : 15 juin
- Pour le 4ème trimestre : 15 septembre

Si vous souhaitez recevoir des informations par mail de la mairie, merci de nous en informer en envoyant un mail à l'adresse : mairie@concoret.fr

Myliana Desbois
13 mars

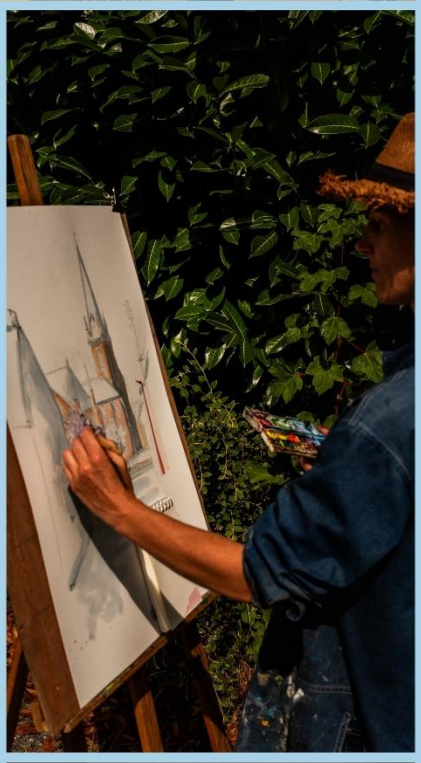

Maëlle Thoral
14 janvier

Romane Pinel
Ricci Samba
11 mars